



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline Travail

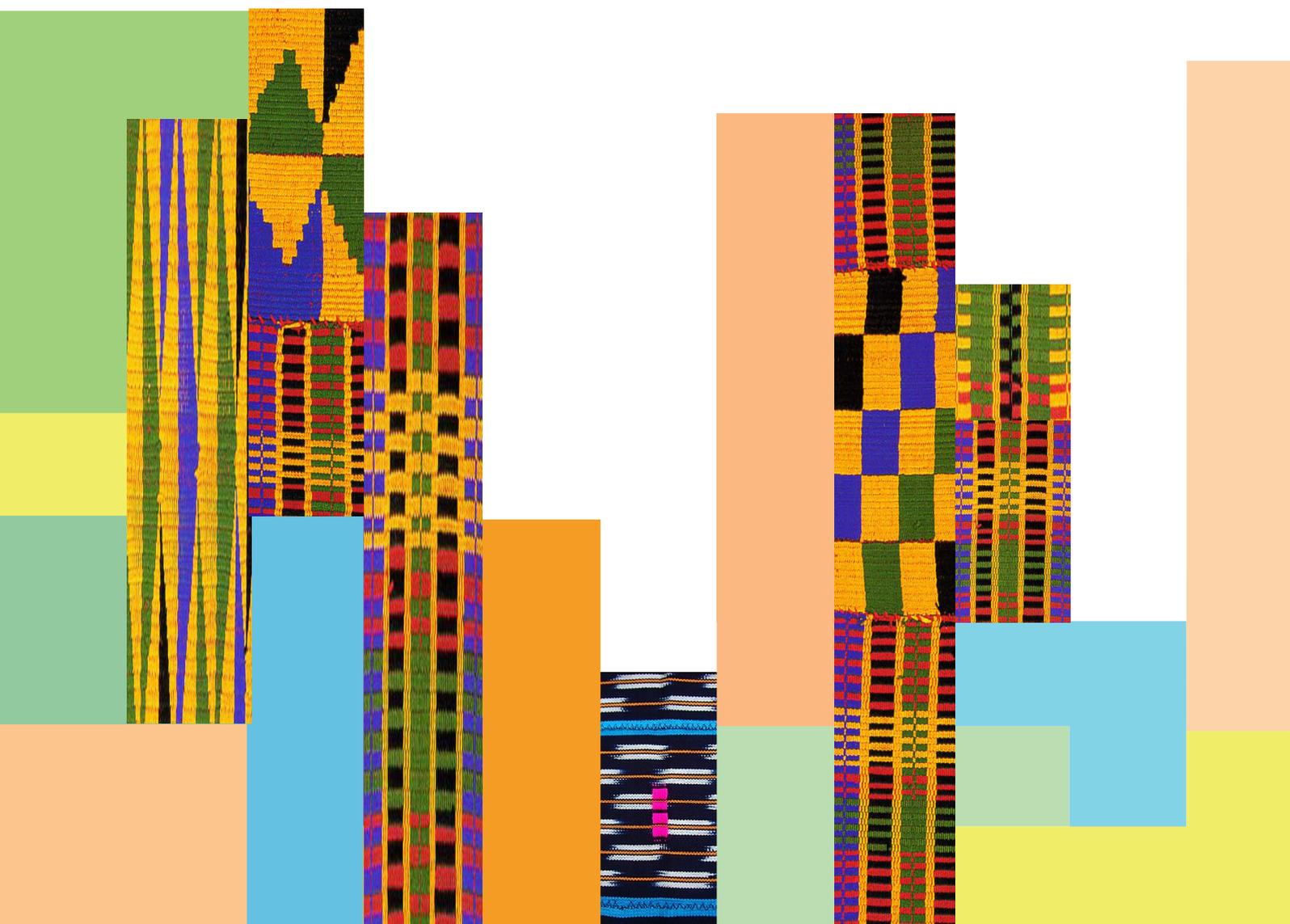


Nations Unies
CÔTE D'IVOIRE
Unis dans l'action

CPU

Cadre Programmatique Unique des Nations Unies pour l'assistance au Développement

Côte d'Ivoire **2017-2020**



SOMMAIRE

SIGNATURES	IV
PRÉFACE	IX
RESUMÉ EXÉCUTIF	1
I. INTRODUCTION	3
1. But du cadre programmatique unique 2017-2020	4
2. Principes et valeurs en matière de partenariat	4
3. Structure du cadre programmatique unique 2017-2020	5
4. Processus de formulation du cadre programmatique unique 2017-2020	5
II. CONTEXTE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT	7
1. Développement économique	8
2. Gouvernance	9
3. Développement du capital humain	10
4. Développement durable	13
III. RESULTATS ET STRATÉGIES DU CPU 2017-2020	15
1. Logique de l'intervention du SNU	16
2. Domaines de concentration	17
IV. CADRE BUDGETAIRE COMMUN	23
1. Financement du CPU	24
2. Principes de la stratégie de mobilisation des ressources et du fonds unique	24
V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	25
1. Mécanismes de coordination	26
2. Instruments de planification conjointe	26
VI. CADRE DE SUIVI-ÉVALUATION	27
1. Dispositif de suivi-évaluation	28
2. Outils de suivi-évaluation	28
• Résumé stratégie de communication (Résumé exécutif)	29
• Résumé stratégie de mobilisation de ressources (Résumé exécutif)	33
• Résumé Stratégie des opérations (Résumé exécutif)	37
ANNEXES	43
Annexe 1 : Matrice des résultats du cadre programmatique unique 2017-2020	44
Annexe 2 : Cadre budgétaire commun	58
Annexe 3 : Calendrier de suivi-évaluation	61
Annexe 4 : Code de conduite de l'équipe pays des nations unies en Côte d'Ivoire	64
Annexe 5 : Termes de référence du comité de pilotage et des groupes de résultats	68
Annexe 6 : Termes de référence des groupes de résultats	71
Annexe 7 : Cadre légal du cpu 2017-2020	73

LISTE D'ACRONYMES

AD	: A Déterminer
ARDCI	: Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
ATPC	: Assainissement Total Piloté par la Communauté
BIT	: Bureau International du Travail
BOS	: Business Operations Strategy
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CNDHCI	: Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNMCI	: Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire
COMOREX	: Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures
CONARIV	: Commission Nationale de Réinsertion et d'Indemnisation des Victimes
COP 21	: 21ème Conférence des Parties sur le Changement Climatique
COP	: Comité des Opérations
CPU	: Cadre Programmatique Unique
CR	: Coordonnateur Résident
DaO	: Delivering as One (Unis dans l'action)
DGAT	: Direction Générale de l'Administration du Territoire
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local
DGLP	: Direction Générale des Libertés Publiques
DGPPS	: Direction Générale de la Planification, du contrôle des Projets et des Statistiques
DGPSA	: Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaires
DH	: Droits de l'Homme
DI MONITORING	: Development Information and Monitoring
DOPA	: Direction des Organisations Professionnelles Agricoles
DP	: Direction de la Planification
DR	: Données de Référence
DS	: Direction des Statistiques (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques)
DSPS	: Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
EHA	: Eau, Hygiène, Assainissement
ENVM	: Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FAO	: Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
HCR	: Haut-Commissariat aux Réfugiés
I.E.	: Indicateur d'Effet
I.P.	: Indicateur de Produit
IGPS	: Indicateur de Gouvernance, de Paix et de Sécurité
INDC	: Contributions Prévues déterminées au niveau national (Intended Nationally Determined Contribution)
INS	: Institut National de la Statistique
IPS	: Indice de Parité entre les Sexes
MCAU	: Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MENET	: Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MICS	: Enquête à Indicateurs Multiples (Multi Indicators Cluster Survey)
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
MINEF	: Ministère des Eaux et Forêts
MINESUDD	: Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MIRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MSFFE	: Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité

MSLS	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida
MSPLCS	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHCR	Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
OIM	Organisation Internationale des Migrations
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONP	Office National de la Population
ONPC	Office National de la Protection Civile
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUWOMEN	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le Sida
OSCS	Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PEV/EDS	Programme élargi de Vaccination / Enquête Démographique et de Santé
PNCC	Programme National sur les Changements Climatiques
PNCS	Programme National de Cohésion Sociale
PND	Plan National de Développement
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS&E	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RASS	Rapport Annuel des Statistiques de la Santé
S/E	Suivi-Evaluation
SHASA	Stratégie pour l'Harmonisation des Statistiques en Afrique
SNU	Système des Nations Unies
TAS	Taux d'Achèvement du Secondaire
TNS	Taux Net de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement)
UNDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations Unies pour le Développement)
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'appui aux Projets
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VBG	Violences Basées sur le Genre



SIGNATURES


M. Babacar CISSE

Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du Système des Nations Unies
en Côte d'Ivoire


Mme Kaba NIALE

Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire


M. Dramane HAÏDARA

Directeur Pays
(BIT)


Mme Marie Goretti NDUWAYO

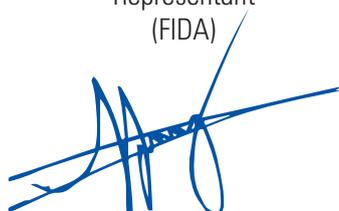
Représentante
(ONUFEMMES)


M. Abdoul Wahab BARRY

Représentant
(FIDA)


Mme Adeyinka BADEJO

Représentante
(PAM)


Dr Traoré MODIBO

Chef de bureau
(OCHA)


M. Germain DASYLVA

Représentant
(FAO)


Dr Seydou Ouaritio COULIBALY

Représentant a.i.
(OMS)


M. David COOMBER

Représentant
(OIM)



Dr Tamsir SALL
Directeur Pays
(ONUSIDA)



M. Issouf OUATTARA
Représentant a.i.
(ONUDI)



M. Luc GREGOIRE
Directeur Pays
(PNUD)



Mme Angèle LUH
Chef de Bureau Afrique de l'Ouest
(PNUE)



M. Mohamed TOURE
Représentant
(UNHCR)



M. Saidou KABORE
Représentant a.i.
(UNFPA)



M. Pierre JULLIEN
Directeur Pays
(UNOPS)



M. Yao YDO
Représentant et Chef de Bureau
(UNESCO)



M. Aboubacar KAMPO
Représentant
(UNICEF)



PREFACE

Le Secrétaire Général de l'ONU a rappelé lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée à l'Agenda de développement 2030, combien une ONU « innovante, réactive et engagée de manière cohérente pour accompagner les pays notamment africains sur les chemins de la dignité et de la lutte contre la pauvreté » était essentielle.

Cet agenda, un accord historique et ambitieux, a été unanimement adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont celui de la Côte d'Ivoire. Il associe à la lutte contre l'extrême pauvreté, en ne laissant personne de côté, les enjeux de développement durable de l'ensemble des pays de la planète dans une démarche globale et universelle.

Ce Pacte Mondial a une portée et une importance sans précédent avec un rôle central dévolu au Système des Nations Unies. Son succès ne peut être garanti au niveau des pays que par un appui coordonné, effectif et efficient des différentes entités du Système des Nations Unies.

L'initiative « Unis dans l'action » ou Delivering as One s'inscrit bien dans cette perspective. Elle a été adoptée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire lors du Conseil des ministres du 16 juillet 2014 et constitue le soubassement du Cadre Programmatique Unique (CPU 2017-2020) du Système des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en Côte d'Ivoire.

La préparation du CPU repose sur une planification conjointe alignée sur les priorités nationales de développement et demeure le principal instrument du SNU pour contribuer à la réalisation du Plan National de Développement (PND 2016-2020) qui vise à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités. Le PND permettra également de relever les défis portant sur la cohésion sociale, le changement climatique et le capital humain pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).



M. Babacar CISSE

Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du Système des Nations Unies
en Côte d'Ivoire

A cet effet, le SNU dispose d'avantages comparatifs pour contribuer à la réalisation des objectifs du PND pour maintenir la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence, et aussi la transformer en un pays émergent à l'horizon 2020.

La pertinence et la crédibilité des interventions du SNU dans le cadre du CPU 2017-2020 résultent de sa capacité à innover, à anticiper, à construire des partenariats, à prendre en compte les groupes vulnérables, à mettre en œuvre des réponses intégrées aux défis majeurs de la Côte d'Ivoire dans le but de contribuer à une stabilité et un développement durable du pays.

Le CPU sera mis en œuvre dans un contexte national marqué par une reconfiguration du SNU suite au départ de la mission de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). L'impact souhaité des interventions du SNU est articulé autour d'une vision à moyen et à long terme qui promeut des changements plus significatifs, voire transformationnels dans les domaines de la Gouvernance, des services sociaux de base et du développement durable.

Le présent document, résultat d'un processus inclusif et participatif à tous les niveaux, témoigne du partenariat exemplaire entre le SNU et le Gouvernement avec un leadership national manifeste et une contribution déterminante des cadres de l'Administration.

Le processus a également connu une participation remarquable des autres parties prenantes notamment les Partenaires au Développement, la société civile, et le secteur privé. Leurs engagements et contributions méritent notre reconnaissance et tous nos remerciements.

Ensemble, nous continuerons ce parcours collectif pour assurer une mise en œuvre effective du CPU, et œuvrer ainsi pour un développement économique et social harmonieux de la Côte d'Ivoire.



Mme Kaba NIALE

Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire

RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire est un pays à revenu intermédiaire dont le taux moyen de croissance est estimé à 8,5% par an en moyenne sur 2012-2015 et projeté à 9,8% pour 2016. Depuis 2012, le pays entame son redressement après une décennie de crise politico-sécuritaire avec une reprise économique marquée par une forte progression des investissements dont le ratio par rapport au PIB est passé de 9% en 2011 à 19,1% en 2015. Ces avancées font de la Côte d'Ivoire l'un des pays ayant enregistré la meilleure performance économique au monde durant ces cinq dernières années. Elle est l'un des pays moteurs de la dynamique de développement en Afrique de l'Ouest avec un PIB représentant 41% de celui de l'UEMOA.

Si la situation macro-économique est très satisfaisante, la demande sociale demeure élevée du fait de la croissance démographique, du niveau élevé de pauvreté (46,5% en 2015) et des fortes inégalités (indice de Gini de 0,405 en 2015). En vue d'accélérer les progrès économiques et sociaux et de poursuivre la marche vers l'émergence, le pays vient d'adopter un nouveau Plan National de Développement 2016-2020 après avoir tiré les leçons du précédent PND 2012-2015. Ce plan définit les priorités nationales de développement de la Côte d'Ivoire qui prennent en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour accompagner cette dynamique, le Système des Nations Unies (SNU) a, en étroite collaboration avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et les autres partenaires au développement, élaboré le Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020. Le CPU s'inscrit dans la vision de la Réforme des Nations Unies et tire les leçons de la mise en œuvre du précédent cadre d'assistance (UNDAF révisé 2013-2015). Il traduit l'engagement du SNU, pour ces cinq prochaines années, à accompagner les efforts de la Côte d'Ivoire pour rendre la croissance plus inclusive et durable.

En se fondant sur les ODD, l'Agenda 2063 et le PND 2016-2020 et en tenant compte des avantages comparatifs du SNU, le CPU s'articule autour de trois domaines de coopération prioritaires : (i) la Gouvernance, (ii) le Développement Humain, et (iii) le Développement Durable. De ces domaines prioritaires découlent les trois effets suivants :

- D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités ;
- D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité ; et
- D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables, la création de revenus et la résilience des populations les plus vulnérables au changement climatique.

Le genre, les Droits Humains et l'environnement sont pris en compte de manière transversale au niveau des trois effets précédemment décrits.

Le Système des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs pour soutenir le Gouvernement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de stratégies nationales, et dans l'effort de coordination des interventions sur le terrain. Ces actions s'inscrivent de manière synergique et complémentaire dans un Plan de Travail Commun élaboré chaque année et qui reflète les interventions des différentes Agences, fonds et programmes, ainsi que les initiatives communes menées au niveau des plans des opérations et de la communication.

La mise en œuvre et la gestion du CPU requièrent des efforts de coordination et d'harmonisation tant au sein du SNU qu'avec les partenaires nationaux et internationaux. A cet effet, un Comité de Pilotage Conjoint, un Comité de Programme, un Comité des Opérations, un Comité de Communication et des Groupes de Résultats seront mis en place. En outre, le SNU va renforcer le partenariat avec les autres acteurs de développement tout en continuant, d'une part, à jouer un rôle clé dans la coordination de l'aide sous le leadership du Gouvernement et, d'autre part, à aligner ses mécanismes internes sur les systèmes nationaux.

Conformément au principe d'alignement qui guide le CPU 2017-2020, son dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur celui du PND qui est fondé sur la gestion axée sur les résultats. Dans cette perspective, le groupe de suivi-évaluation du SNU continuera d'apporter un



appui technique aux structures nationales concernées par ces opérations.

Afin de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, une revue annuelle, des évaluations thématiques, ainsi qu'une évaluation finale seront planifiées et conduites.

Engagé dans la mise en œuvre du DaO, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire sera appuyé par le SNU pour renforcer

ses capacités de coordination sur les plans stratégiques et opérationnels. Il s'agira dans ce cadre, conformément aux principes directeurs en matière d'efficacité de l'aide, d'harmoniser les approches, de veiller à un meilleur alignement des programmes de coopération sur les priorités nationales, et de renforcer l'appropriation et le leadership national. Pour une meilleure répartition des rôles et des responsabilités dans la mise en œuvre du CPU, chaque Chef d'agence devra signer le code de conduite élaboré à cet effet.



I INTRODUCTION

1. But du cadre programmatique unique 2017-2020

Le Cadre Programmatique Unique (CPU) 2017-2020 du Système des Nations Unies (SNU) est conçu pour renforcer la synergie, la cohérence, l'efficacité et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies en Côte d'Ivoire et leur alignement sur les priorités nationales, conformément Partenariat mondial du Bussan. Formulé sous le leadership conjoint du Gouvernement et de l'Equipe Pays des Nations Unies, il constitue le cadre unifié des interventions des Nations Unies au niveau du pays.

La formulation du CPU 2017-2020 est intervenue dans un contexte marqué au niveau international par l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les engagements de la COP 21; au niveau régional par l'adoption de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et son plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 et au niveau national par la consolidation de la sortie de crise et l'affirmation d'une vision de la Côte d'Ivoire d'aller rapidement vers l'émergence.

Le CPU 2017-2020 s'inscrit également dans le cadre de la réforme des Nations Unies. Il s'appuie ainsi sur les procédures opérationnelles du Programme Unique et les principes directeurs de l'approche « Unis dans l'Action » (DaO) tels que définies par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) et adoptés par le Gouvernement et l'Equipe Pays des Nations Unies.

Tirant les leçons de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2015, le CPU 2017-2020 s'appuie sur le diagnostic stratégique du PND 2016-2020 élaboré par le Gouvernement avec le soutien du SNU et la participation des autres partenaires. Il définit les priorités stratégiques du SNU au regard des priorités nationales et compte tenu de ses avantages comparatifs.

Le Gouvernement est l'entité redevable de l'atteinte des effets définis dans le présent CPU. Les produits formulés ne pourront être réalisés de manière satisfaisante qu'avec un engagement mutuel du Gouvernement, de l'Equipe Pays et des autres Partenaires au développement à travailler ensemble.

Les modalités pratiques de mise en œuvre du CPU et l'appui du SNU pour l'atteinte des effets du CPU seront ainsi développés de manière à renforcer, au niveau de la programmation et de l'exécution des activités sur le terrain, les synergies et les complémentarités des interventions de ces trois parties prenantes, notamment dans les zones de convergence choisies par l'Equipe Pays des Nations Unies en concertation avec le Gouvernement à savoir le Nord et l'Ouest.

2. Principes et valeurs en matière de partenariat

L'élaboration du CPU intervient dans un contexte national et international qui amène le SNU à revisiter sa stratégie de positionnement et d'assistance. La Côte d'Ivoire, pays à revenu intermédiaire avec l'un des taux de croissance économique les plus élevés au monde, s'engage à aller vers l'émergence à l'horizon 2020 et vise à atteindre les Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

Conscient du défi de la pauvreté et des inégalités qui restent encore élevées malgré les progrès enregistrés au cours des cinq dernières années, le Gouvernement s'engage à soutenir des actions susceptibles de rendre la croissance économique inclusive et durable de manière à améliorer significativement le développement humain du pays.

L'accompagnement des Nations Unies contribuera à la réduction des inégalités. Partant de l'approche basée sur les Droits Humains il ciblera en priorité les populations pauvres et/ ou vulnérables afin de veiller à ce que tous les Ivoiriens bénéficient des dividendes de la croissance économique.

Pour la mise en œuvre du CPU, le SNU s'engage à accompagner le Gouvernement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques visant à renforcer l'inclusion, la cohésion sociale et la gouvernance. Il privilégiera, à cet égard, la promotion du dialogue politique et l'appui au développement de stratégies en vue d'une croissance plus inclusive, durable et dans le respect des droits humains.

Des appuis directs seront également apportés pour développer la capacité de résilience des populations de manière novatrice et intégrée dans les zones de l'Ouest et du Nord. Ces zones de convergence géographique ont été identifiées sur base de l'analyse de la cartographie de la pauvreté et des risques de conflits. Des partenariats seront développés avec les organisations de la société civile et le secteur privé en veillant à maximiser l'impact des interventions sur les conditions de vie des populations.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en œuvre la réforme « Unis dans l'Actions » (DaO), avec l'appui des Nations Unies pour renforcer la capacité de coordination des interventions de tous les partenaires, harmoniser les approches d'aide au développement, veiller à un meilleur alignement des programmes de coopération sur les priorités nationales et renforcer l'appropriation et le leadership national dans tout le processus de développement. Un code de conduite pour toutes les agences du SNU a été élaboré avec une répartition claire des rôles et des responsabilités de chaque partie prenante.

3. Processus de formulation du cadre programmatique unique 2017-2020

L'Equipe Pays des Nations Unies, sous le leadership du Gouvernement, a formulé le CPU 2017-2020 selon un processus participatif. La formulation a été fondée : sur (i) les leçons apprises de l'évaluation de l'UNDAF 2013-2015, (ii) la réforme des Nations Unies (DaO), (iii) le départ programmé de la Mission de Maintien de la Paix de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et (iv) les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020).

La préparation du CPU 2017-2020 s'est appuyée sur le travail analytique conduit par le Gouvernement au cours de l'année 2015 avec le soutien technique et financier des Agences du SNU. Ce processus a été marqué par quatre activités clés :

- i) la réalisation d'une enquête sur les conditions de vie des ménages qui a permis d'actualiser le profil de la pauvreté et des inégalités ;
- ii) la revue finale des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- iii) l'évaluation du précédent Plan National de Développement (PND 2012-2015) conduisant à mettre

en évidence les avancées réalisées depuis la sortie de crise mais aussi les défis que le pays doit relever pour avancer vers l'émergence ; et

iv) l'élaboration du Plan National de Développement (PND 2016-2020) qui présente les priorités nationales, les réformes et les investissements que la Côte d'Ivoire va mener pour atteindre le statut de pays émergent en 2020 et les objectifs de Développement Durable en 2030.

L'évaluation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2013-2015), laquelle a fait ressortir la contribution du SNU dans les progrès enregistrés par la Côte d'Ivoire et mis en évidence les points forts et les points faibles du SNU à partir de l'appréciation des résultats du SNU par les partenaires (financiers et d'exécution).

Tout ce travail analytique a fait l'objet d'un examen minutieux lors de la retraite de planification stratégique organisée en Novembre 2015 sous la présidence du Ministre d'Etat en charge du Plan et du Développement, avec la participation de tous les Ministères partenaires des agences du SNU, de la société civile et du secteur privé. Les échanges ont permis de définir les avantages comparatifs du SNU et de dégager les priorités pour le prochain cycle de programmation.

Cette dynamique de partenariat a permis d'assurer une appropriation et un leadership national dans tout le processus de planification, une implication effective de toutes les agences du SNU (résidentes et non résidentes) et un engagement partagé à avancer dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies.

4. Structure du cadre programmatique unique 2017-2020

Le Cadre Programmatique Unique (CPU 2017-2020) est composé des sections suivantes :

- La section 1 décrit les principes qui sous-tendent son processus de formulation ;
- La section 2 présente le contexte national de développement et les défis à relever ;
- La section 3 dégage les points essentiels du CPU en précisant la logique de l'intervention du SNU et ses domaines de concentration ;
- La section 4 évoque les questions de financement en faisant référence au cadre budgétaire commun,

à la stratégie de mobilisation des ressources et au Fonds Unique que les agences envisagent de mettre sur pied ;

- La section 5 décrit le cadre de mise en œuvre, notamment les mécanismes de coordination et de programmation conjointe ;
- La section 6 précise les modalités de suivi-évaluation ;
- La section 7 développe les annexes (cadre de

résultats ;cadre budgétaire commun ;code de conduite du SNU en Côte d'Ivoire ;termes de référence du Comité de pilotage conjoint et des groupes de résultats ; cadre légal du CPU) ;

- Des annexes séparées qui présentent : (i) le plan de travail conjoint pour 2017, (ii) la stratégie des opérations, (iii) la stratégie de communication et (iv) la stratégie de mobilisation de ressources.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



II

CONTEXTE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

1. Développement économique

La décennie de crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a mis à nu des problèmes profonds de cohésion sociale. Elle a aussi entraîné un ralentissement majeur de l'activité économique avec une croissance de seulement 0,2% entre 2000 et 2011 contre près de 4% lors de la décennie précédente. Depuis 2012, le pays se redresse avec une croissance moyenne de plus de 8,5% par an, tirée par la production agricole, les investissements et les services. Le fait le plus marquant est la reprise des investissements dont le taux en pourcentage du PIB est passé de 9% en 2011 à 19,1% en 2015. Ces avancées font de la Côte d'Ivoire l'un des pays du monde ayant enregistré la meilleure performance économique au cours des cinq dernières années. L'assainissement des finances publiques a été entamé avec un solde primaire ramené de -2,9% du PIB en 2011 à -0,5% en 2015. Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), la part de la dette publique dans le PIB est redescendue de 72,6% en 2011 à 35% en 2015. Quant aux comptes extérieurs, ils ont bénéficié de la bonne tenue des cours du cacao, du café et d'importantes entrées de capitaux publics et privés.

En dépit de ces avancées appréciables, la situation économique reste encore marquée par la faible productivité des facteurs, le manque de diversification et le niveau encore insuffisant de la transformation des produits de base. En outre, le retard d'investissement durant la décennie de crise fait que le niveau des infrastructures (transport, énergie, NTIC...) et du capital humain demeure insuffisant, obérant ainsi la compétitivité, la capacité d'innovation et la productivité. Enfin, l'inégale répartition des infrastructures et leur non-interconnexion ne favorisent pas le développement de pôles régionaux de croissance s'appuyant sur les potentialités locales.

Au plan régional, la Côte d'Ivoire s'impose comme un acteur économique majeur de l'Afrique de l'Ouest avec un PIB représentant 41% de celui de l'UEMOA. Elle doit cependant continuer à renforcer sa présence dans les chaînes de valeur régionales car l'UEMOA n'absorbe actuellement que 11% de ses exportations (dont 4,4% par le Burkina Faso et 2,8% par le Mali). Le reste des pays de la CEDEAO ne représentent que 11% de ses échanges (dont près de 5% pour le Nigéria).





2. Gouvernance



Les progrès sur le plan économique ont été facilités par l'amélioration de la gouvernance dans la plupart de ses composantes. Ainsi, la réforme des finances publiques a été engagée en cohérence avec les directives de l'UEMOA. Concernant le climat des affaires, la Côte d'Ivoire a progressé de trente places en à peine deux ans dans le classement « Doing Business », passant du 177^e au 147^e rang entre 2013 et 2015, comptant parmi les 10 meilleurs pays réformateurs au monde. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans l'internalisation des principes internationaux en matière de lutte contre la corruption, de l'enrichissement illicite et de blanchiment des capitaux. La lutte contre la corruption n'en reste pas moins un défi important à relever.

L'administration se réorganise et la qualité de ses services et prestations s'améliore. La réforme en cours des forces de sécurité (armée, police, etc.) et le redéploiement de l'administration locale ont permis d'améliorer les conditions de sécurité, de stimuler les échanges, d'améliorer l'image du pays et de renforcer la confiance dans les institutions.

Cependant, les capacités de l'administration ont besoin d'être renforcées - notamment en matière de prévention et gestion de conflits, de mise en œuvre des réformes politiques et d'exécution des investissements publics - pour lui permettre d'être à la hauteur des enjeux de l'émergence. De même, des efforts supplémentaires sont à engager sur le terrain de l'efficacité des institutions, du respect des règles et procédures ou encore de la transparence et le suivi-évaluation de l'action publique si l'on veut des services publics de qualité, des inégalités réduites et une cohésion sociale renforcée. En outre, il convient d'accélérer la mise en œuvre des autres réformes institutionnelles et sécuritaires, gages d'une

consolidation de la cohésion sociale, de la paix et de la lutte contre la menace terroriste. Dans le même sens, le processus de décentralisation, resté inachevé ; il doit être relancé pour permettre, entre autres, la réduction des disparités régionales. Enfin, la représentation des femmes dans les instances de décision doit être fortement accrue au vu des chiffres actuels (25% de femmes ministres, 9,5% de femmes parlementaires, 5% de femmes maires).

Le renforcement de l'état de droit se poursuit avec des avancées sur le plan judiciaire. Selon l'enquête du Forum économique mondial, la note de la Côte d'Ivoire est passée de 1,92 en 2010/11 (où 1 indique un système judiciaire sous influence et 7 un système indépendant) à 3,2 en 2014/15, conduisant à un gain de 42 places sur 144 pays enquêtés. Cependant, des faiblesses demeurent qui ont trait au coût de la justice, à l'éloignement des services, à l'insuffisance de personnel, à la faible protection des groupes vulnérables et à la persistance des lois encore discriminatoires du point de vue de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Concernant la modernisation de l'état civil, la Côte d'Ivoire a initié un processus volontariste et mis en place une politique de lutte contre l'apatridie. Toutefois, l'enregistrement des faits d'état civil (naissance, décès, divorce) n'est pas encore systématique et reste limité par la non-harmonisation du cadre législatif avec les normes internationales, l'éloignement et les dysfonctionnements des services, y compris la déconnection avec les structures sanitaires, la méconnaissance des droits et procédures par la population et le coût élevé du jugement supplétif pour l'enregistrement hors délais.



3. Développement du capital humain



Si la situation macro-économique est très satisfaisante, de nombreux défis restent à relever sur le plan social. Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, l'évaluation du PND 2012-2015 montre que certains droits (droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, à l'emploi décent...) ne sont pas intégralement respectés. C'est le cas notamment, dans certaines parties des régions du Nord et de l'Ouest où l'on enregistre les niveaux de pauvreté les plus élevés, mais aussi les privations les plus fortes en termes d'accès à l'éducation, à la santé et à la nutrition.

De manière générale, la demande sociale demeure considérable compte tenu du niveau élevé de pauvreté, du chômage des jeunes et de l'accès encore insuffisant à certains services sociaux de base. En effet, si la pauvreté a enregistré un recul en 2015 (46,3%) comparativement à 2008 (48,9%), surtout dans le milieu rural (56,8% en 2015 contre 62,5% en 2008), celle-ci a, en revanche, augmenté significativement en milieu urbain (35,9% en 2015 contre 29,5% en 2008) en raison notamment de la situation du marché du travail, du nombre important de déplacés internes provoqués par la crise militaro-politique et de l'exode rural. De plus la pauvreté touche plus les femmes (47,4%) que les hommes (45,4%) et elle cible particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (51,4%). Quant aux inégalités, elles conservent un niveau préoccupant avec un indice de Gini de 0,405 en

2015 sur le plan national et sont plus prononcées dans certaines régions, une dizaine de régions situées au Nord et à l'Ouest du pays ayant un indice de Gini plus élevé que la moyenne nationale.

Le taux de chômage a certes baissé, passant de 9,8% en 2012 à 5,6% en 2014, mais il reste néanmoins élevé, surtout pour les jeunes de 14 à 35 ans (8,6% en 2014

dont 12% pour les femmes et 5,6% pour les hommes). Ce chômage, donc plus important pour les jeunes et les femmes, s'explique, entre autres, par le manque de formation technique et l'accès difficile au financement. Le marché de l'emploi se caractérise également par un taux élevé de sous-emploi (20,9% en 2014) et une faible qualité des emplois avec 93,4% des employés travaillant dans le secteur informel, caractérisé par la faible rémunération de ses travailleurs, une faible productivité et une protection sociale limitée.

En matière d'éducation, la couverture de l'enseignement primaire a progressé - avec un taux brut de scolarisation qui est passé de 85,7% en 2011/2012 à 95,4% en 2014/2015 - mais celle-ci reste en-deçà de la moyenne des pays de la CEDEAO. Des disparités significatives persistent entre les filles (64%) et les garçons (72%) et entre les zones urbaines (73%) et rurales (65%). Au-delà de la couverture quantitative, des efforts



sont également nécessaires pour améliorer la qualité de l'enseignement, en particulier dans le domaine de l'apprentissage de la lecture en primaire. Concernant les autres cycles, notamment l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, le problème de l'employabilité des jeunes diplômés se pose toujours alors que la Côte d'Ivoire a besoin de jeunes bien formés dans des secteurs clés de sa stratégie d'émergence.

Sur le plan de la santé, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'accès et de la qualité des services, toutefois les inégalités géographiques (infrastructures et personnels) persistent. Le paludisme demeure un problème de santé publique avec une incidence de 114 pour 1000 en 2013 et un niveau trois fois plus élevé chez les enfants de moins de 5 ans (389 pour 1000). La mortalité maternelle demeure préoccupante avec 614 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012, soit un niveau plus critique que sept ans auparavant (543 décès en 2005). La mortalité des enfants de moins de cinq ans reste également importante (108 décès pour 1000 naissances en 2012) même si elle a un peu fléchi par rapport à 2005 (125 décès pour 1000 naissances).

La Côte d'Ivoire est en retard dans sa transition démographique du fait d'un indice encore élevé de fécondité ; celui-ci est de 5 enfants par femme en 2014, et est plus élevé en milieu rural (6,3) qu'en milieu urbain (3,7). Ce niveau s'explique en partie par la précocité des rapports sexuels, 30% des adolescents de 15-19 ans contribuant pour 13% à la fécondité. Une autre raison tient dans l'insuffisance de la réponse des services publics : près de 27% des femmes ont des besoins non satisfaits en planification familiale (moyens de contraception, soutien social, information pour lutter contre les croyances erronées sur l'utilisation de la contraception). Cette situation met en lumière le besoin de renforcer les mesures permettant au pays d'accélérer sa transition démographique et de tirer profit du Dividende Démographique.

Bien que sa séroprévalence ait baissé de 4,7% en 2005 à 3,7% en 2012, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest les plus touchés par le VIH/SIDA. Selon l'EDS 2012, les adolescents, particulièrement les filles, représentent 67% des nouvelles infections. Cette situation résulte du faible accès à l'information et à l'éducation sexuelle chez ces jeunes et de l'importance des rapports sexuels non protégés. L'accès au traitement demeure insuffisant (16% pour les enfants et 55%

pour les adultes) et la transmission du VIH de la mère à l'enfant reste élevée (21% à la fin de l'allaitement).

Les violences basées sur le genre (VBG), y compris les mutilations génitales, continuent à poser un sérieux problème de société et de santé publique malgré la loi n°98-757 de 1998 réprimant l'excision et l'adoption en 2014 de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Sur la période 2012-2014, les cas de VBG enregistrés s'élèvent à 4950 avec une prédominance de violences domestiques et conjugales (1367 cas de viols, 1263 cas d'agressions physiques, 609 cas de dénis de ressources, d'opportunité ou de services).

La situation nutritionnelle demeure préoccupante avec une malnutrition chronique qui touche 29,8% (EDS 2012) des enfants de moins de 5 ans. Cette prévalence est proche de 40% (au-delà du seuil critique de 30%) dans certaines régions, en particulier le Nord et l'Ouest. La couverture nutritionnelle reste faible et les pratiques inadéquates : seuls 12% des enfants de moins de 6 mois bénéficient d'un allaitement exclusif et seuls 5% des enfants de 6 à 24 mois d'un régime alimentaire minimum.

La Côte d'Ivoire dispose depuis 2014 d'une stratégie nationale de protection sociale et d'une couverture maladie universelle prévoyant un régime non contributif pour les indigents et les plus vulnérables. Cependant, le Gouvernement n'a pas encore développé des programmes sociaux tels que les allocations familiales (hors sécurité sociale), les pensions de vieillesse non contributives ou les transferts en espèces pour les ménages les plus pauvres. Les «filets de sécurité productifs» restent embryonnaires et limités à des initiatives à petite échelle de travaux à haute intensité de main d'œuvre. Par ailleurs, les victimes des catastrophes naturelles ne bénéficient pas d'indemnisation et de prise en charge psychosociale et il n'existe pas non plus de dispositif de financement pour la prise en charge médicale des victimes d'accidents de la voie publique.

En matière de protection de l'enfant, une Politique nationale, assortie d'un Plan d'Action quinquennal, a été lancée en Juin 2014. Toutefois les défis restent nombreux. Ainsi, 1,6 millions d'enfants âgés de 5-14 ans travaillent, soit un enfant sur trois, et ce ratio atteint même un sur deux dans les régions du Nord-Ouest, du Nord, et du Nord-Est. Ensuite, la violence



contre les enfants est répandue et tolérée, y compris en milieu scolaire. En outre, on note une insuffisance de mécanismes de détection et de services de protection spécialisée et de qualité. De même, le déni de justice est fréquent.

L'accès à l'eau potable s'est globalement amélioré puisque la proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée est passée de 78,4% en 2012 à 82% en 2015 au niveau national. Ce ratio, outre qu'il doit encore progresser, cache des disparités importantes entre le milieu urbain (92,4% en 2012) et le milieu rural (67,2%). Quant à l'assainissement et à l'hygiène, moins

d'un habitant sur quatre (22%) a accès à une installation d'assainissement améliorée en 2015. Le ratio descend à 10% pour le milieu rural, contre 33% en milieu urbain. Concernant la réintégration des déplacés et retournés, selon le profilage effectué par le HCR en 2014, plus de 300 000 personnes déplacées internes durant la crise de 2011 n'ont toujours pas retrouvé des moyens d'existence (habitat, terre, éducation et santé) leur permettant de se réintégrer dans le tissu social. Environ 50 000 Ivoiriens sont toujours réfugiés à l'extérieur du pays, et doivent être rapatriés et réintégrés en particulier dans les régions de l'Ouest (Cavally, Montagne et Bas-Sassandra).



4. Développement durable



Le patrimoine forestier, y compris les espaces protégés, continue de subir les pressions de l'urbanisation galopante, de l'exploration minière, de l'agriculture sur brûlis ainsi que des exploitations des petits producteurs caractérisées par la faible utilisation des semences améliorées et des techniques modernes de production. Du fait de l'accès limité à l'énergie, l'agriculture est peu mécanisée et les ménages, notamment les pauvres, utilisent principalement le bois de chauffe pour la cuisson (69% au niveau national et 86% en milieu rural). Selon les données du Ministère de l'Environnement, le taux de dégradation des forêts ivoiriennes est passé de 18% en 1996 à 40% en 2014. Cette situation est accentuée par la pollution industrielle et artisanale ainsi que les autres facteurs contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences de ces modes de production et de consommation sur l'érosion côtière, la biodiversité et les équilibres naturels commencent à se faire sentir.

Plusieurs textes réglementaires ont été pris en faveur de la gestion foncière et de l'exploitation durable des terres et des ressources en eau. En outre, la Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis 2014 dans le mécanisme REDD+

(réduction des émissions de gaz à effet de serre du fait de la déforestation et la dégradation des forêts). Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le pays a adopté en 2015 sa stratégie de développement « bas carbone » (contributions prévues déterminées au plan national –INDC) qui vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% et à porter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique à 16% à l'horizon 2030, tout en privilégiant la reforestation et le développement d'une agriculture neutre en carbone. Le pays a aussi mis en place son Programme National sur les Changements Climatiques (PNCC) pour coordonner la lutte contre ce fléau. Une plateforme de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles a été également créée.

Toutefois, la promotion des modes de production et de consommation cohérents avec les principes de durabilité environnementale reste un défi majeur. Des efforts restent aussi à faire en matière de gouvernance environnementale, y compris les dispositions légales qui favorisent la promotion des énergies renouvelables et la gestion durable des ressources naturelles.





III
RÉSULTATS ET
STRATÉGIES DU CPU
2017-2020

1. Logique de l'intervention du SNU

Face aux défis susmentionnés, le Gouvernement a adopté son Plan National de Développement (PND 2016-2020) visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide. Ses priorités se déclinent en cinq résultats stratégiques portant sur :

- le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- le développement du capital humain et la promotion du bien-être social ;
- l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation ;
- le développement et la répartition harmonieuse des infrastructures sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;
- le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Bien que ce 2ePND soit centré sur les mesures visant à accélérer la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence, il tient compte aussi de la nécessité de consolider un certain nombre d'acquis qui concernent en particulier le renforcement de la capacité des forces de défense et de sécurité (armées, police, gendarmerie...), la prise en compte des défis de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, et la gestion de la transition liée au départ programmé de l'ONU. Dans le même sens, il convient de prendre en compte les besoins humanitaires résiduels et de trouver des solutions durables pour les déplacés et rapatriés (réinsertion, protection sociale, éducation, santé, assainissement et hygiène, sécurité alimentaire et nutrition...). Enfin, ce PND doit relever le défi de l'accélération de la réduction de la pauvreté et des inégalités en levant toutes les entraves à une croissance plus inclusive.

Dans cette perspective, l'appui du SNU à la Côte d'Ivoire sera important pour accompagner le pays dans la prise en charge des défis liés à la fois à la consolidation des acquis de la sortie de crise, à l'ambition du pays à accéder à l'émergence, et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) pour le bénéfice de tous les Ivoiriens. Même si sa contribution ne représente qu'environ 4% de l'assistance au développement reçue par la Côte d'Ivoire, le SNU jouit d'un positionnement unique pour accompagner le pays dans la formulation de politiques de développement inclusif la coordination

de l'aide et l'efficacité de son utilisation en ciblant les populations qui en ont le plus besoin. Le SNU a aussi un rôle capital à jouer en Côte d'Ivoire pour accompagner les autorités dans la réalisation de leurs obligations conformément aux traités portant sur les Droits Humains d'une part, et pour renforcer la capacité des populations dans la compréhension et la protection de leurs droits, d'autre part.

Prenant en compte les ODD, les conclusions du rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et les priorités nationales susmentionnées, la retraite de planification stratégique a identifié les avantages comparatifs du SNU ci-après pour la période 2017-2020 :

- Jouer un rôle de conseiller privilégié du Gouvernement sur les questions de développement stratégique (croissance, équité, inclusion et durabilité) en s'appuyant sur sa base de connaissances au niveau mondial (normes, expertises, meilleures pratiques, etc.) et sa multidisciplinarité;
- Promouvoir la bonne gouvernance, notamment dans les domaines de la consolidation de la paix et la cohésion sociale, de la protection des droits humains et de la lutte contre la corruption;
- Elargir les opportunités d'activités génératrices de revenus et d'emplois décents, notamment pour les populations pauvres ou vulnérables;
- Garantir l'accès des populations, notamment des pauvres ou vulnérables, aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale;
- Intégrer les thématiques transversales, tels que le VIH/Sida, l'environnement et le genre, dans les politiques et programmes de développement.

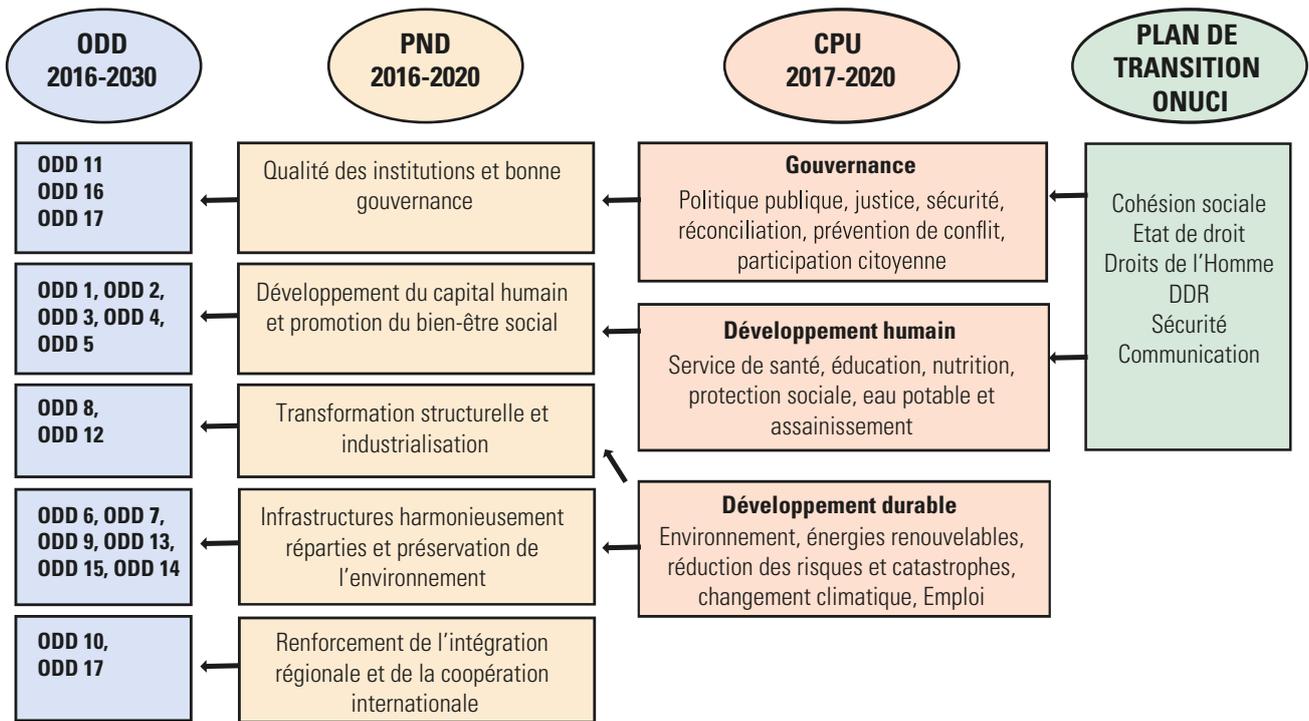
Sur cette base, le CPU a retenu les trois priorités suivantes :

1. Le renforcement de la gouvernance et de la cohésion sociale ;
2. Le développement du capital humain à travers l'accès équitable aux services sociaux de base et à une protection sociale de qualité ;
3. Le développement durable à travers la promotion de politiques publiques garantissant des modes de production et de consommation durables et la lutte contre le changement climatique.

A partir de ces trois axes, le CPU entend contribuer à la réduction des inégalités pour rendre le processus d'émergence de la Côte d'Ivoire plus inclusif¹ et durable. Il prend aussi en compte le départ programmé de l'ONUCI

ainsi que les thématiques qui lui sont liées (réforme des services de sécurité, réintégration des ex-combattants, cohésion sociale et réconciliation nationale, besoins humanitaires résiduels).

ALIGNEMENT DU CPU AU PLAN DE TRANSITION AU PND 2016-2020 ET AUX ODD



ODD : Objectifs de Développement Durable

PND : Plan National de Développement

CPU : Cadre Programmatique Unique du Système des Nations Unies pour l'Assistance au Développement

2. Domaines de concentration

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA COHÉSION SOCIALE



La crise économique des années 1980 et 1990, ses conséquences sur la pauvreté et les inégalités ainsi que les problèmes de gouvernance ont contribué à plonger le pays dans une longue crise socio-politique au cours de la décennie 2000. Pour consolider les progrès réalisés depuis 2012, le Gouvernement a fait du renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance le premier axe de sa stratégie d'émergence. Au centre de ce processus se situent, entre autres, la consolidation

de la cohésion sociale et de l'état de droit, mais aussi l'amélioration de l'efficacité des institutions nationales dans la préparation et la mise en œuvre de politiques publiques répondant aux attentes de tous les Ivoiriens.

Renforcement de la préparation et du pilotage des politiques publiques : Le SNU entend apporter un appui pour renforcer la préparation et le pilotage des politiques publiques, généraliser la gestion axée

¹La Côte d'Ivoire reste caractérisée par le gap important entre sa potentialité économique et son développement humain. Son indice de développement humain (IDH), qui est de 0,462 en 2014 (171ème rang sur 188), recule de 38% si on l'on tient compte des inégalités.



sur les résultats dans le cadre d'une vision intégrée matérialisée par la chaîne PPBS&E (planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation) tout en la rendant sensible au genre. Ainsi, un appui sera apporté pour la formulation et la mise en œuvre des cadres de développement tant au plan national, sectoriel que local. A cet effet, l'accent sera mis sur ceux portant sur l'éducation, la santé, y compris la santé de la reproduction, la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale². Cette amélioration de la qualité des politiques publiques passera par l'évaluation de l'efficacité des interventions à travers, entre autres, les revues des dépenses publiques sociales afin de mieux apprécier leur capacité à réduire la pauvreté et les inégalités. Elle tiendra aussi compte des enjeux liés aux Dividendes Démographiques et à la réduction des disparités socio-économiques entre les différentes régions du pays. Il s'agira enfin de fournir des appuis conseils au gouvernement pour un meilleur ciblage des allocations de dépenses pro-pauvres tout en assurant une meilleure traçabilité des ressources allouées. Pour soutenir toutes ces initiatives, le renforcement des capacités nationales pour la production de statistiques socioéconomiques (désagrégées par sexe, âge et région géographique) sera une priorité. Par ailleurs, l'appui à la collecte et à l'analyse des informations sur les aides extérieures sera poursuivi afin de mieux apprécier leur alignement aux politiques nationales et leur efficacité.

Renforcement des acquis en matière de gouvernance démocratique : Sur un autre plan, un appui sera apporté au niveau central et local pour renforcer les acquis en matière de gouvernance démocratique, notamment la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, la participation des femmes dans les instances de décision et dans les processus de développement. Il s'agira de renforcer la capacité de l'administration, au niveau national et local, à offrir des services de qualité en vue d'affermir la cohésion sociale. Dans ce cadre, un accent particulier sera mis

sur l'accès à la justice, en fournissant à certaines catégories de populations une assistance juridique appropriée, et sur le renforcement du système national d'État Civil. D'autres initiatives seront prises en vue de renforcer les capacités des collectivités et institutions locales ainsi que les mécanismes locaux/traditionnels de prévention des conflits et de réconciliation nationale. Ces dernières prendront en considération certaines interventions initialement menées par l'ONUCI (réforme des services de sécurité, cohésion sociale, prévention des conflits, réconciliation nationale, protection des groupes vulnérables...) ainsi que la stratégie des solutions durables pour les personnes déplacées et retournées.

Développement des capacités des acteurs du développement dans le cadre d'une approche participative renforcée :

Il s'agira de s'assurer que la mise en œuvre des politiques publiques s'effectue dans le respect des lois et procédures et contribue effectivement à la prise en charge des préoccupations des populations. Pour ce faire, le SNU concentrera ses efforts dans le renforcement des capacités des acteurs (Institutions publiques, Parlement, Collectivités territoriales et locales, Société civile et Médias) afin que chacun contribue à créer les conditions d'exercice d'une meilleure gouvernance dans tous les secteurs et qu'une culture de redevabilité et de participation citoyenne se développe. Les appuis cibleront ainsi notamment le Parlement dans ses missions de production et d'analyse des textes législatifs ainsi que de contrôle de l'action gouvernementale. Dans le même sens, le SNU renforcera les capacités des Organisations de la Société Civile en vue d'un meilleur contrôle citoyen des politiques publiques. Des actions de plaidoyer seront aussi menées pour améliorer le statut de la femme et réduire la perception selon laquelle elle dispose de moins de chances pour participer aux sphères de décision politique et économique.

²Certaines thématiques transversales, tels que, le genre, l'emploi, le VIH/SIDA, seront traitées de manière transversale

Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

Produit 1.1 : Les institutions publiques nationales et locales disposent de capacités techniques pour la coordination, la planification, la programmation, la budgétisation et le suivi et évaluation des politiques et programmes y compris les politiques sensibles au genre

Produit 1.2 : Les institutions publiques disposent de compétences techniques pour garantir l'accès à la justice, l'accès à l'état civil et la sécurité des populations en particulier des femmes et des groupes vulnérables

Produit 1.3 : Les collectivités territoriales et institutions locales disposent des compétences techniques nécessaires pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits

Produit 1.4 : Le Parlement, les organisations de la société civile et les médias disposent de compétences techniques pour assurer la redevabilité des pouvoirs publics et la participation citoyenne

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN



Dans ce domaine, les enjeux sont multiples pour les prochaines années. Il faut, en effet, conduire de manière concomitante, la mise à niveau du capital humain pour répondre aux besoins de l'émergence, accélérer la transition démographique et, enfin, réduire fortement les inégalités en matière d'accès aux services sociaux de base. Pour y faire face, le Gouvernement a fait de l'accélération du développement du capital humain et de la promotion du bien-être social le deuxième axe de sa stratégie vers l'émergence.

Dans cette perspective, le SNU accompagnera le Gouvernement afin qu'il puisse rendre plus équitable l'accès aux services sociaux de base et assure la protection sociale pour les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les adolescents et les enfants.

Renforcement du système national de santé : Il s'agira notamment, d'accroître l'offre de soins à tous les niveaux y compris le niveau communautaire, d'améliorer la qualité des services, de sécuriser les médicaments essentiels et de renforcer les capacités (ressources humaines, structures de soins). Dans ce cadre, une attention sera accordée au soutien du partenariat public-privé pour la santé. Le SNU continuera aussi à appuyer le programme d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile dont les actions à impact rapide sur la santé maternelle, néonatale et infantile et la lutte contre le VIH/SIDA ont fait leurs preuves. L'appui intègrera (i)

la planification familiale, (ii) l'assistance qualifiée à l'accouchement et les soins obstétricaux et néonataux essentiels et d'urgence, (iii) la prévention du VIH en général et la prévention de la transmission du VIH de mère à l'enfant en particulier, (iv) la vaccination de la mère et de l'enfant, (v) la prise en charge intégrée des maladies du nourrisson et de l'enfant, (vi) la prévention et la prise en charge de la malnutrition en particulier chez les enfants. Un accent particulier sera mis sur la prévention et la mise en place des services de santé de la reproduction adaptés aux besoins des femmes et adolescents ; il en sera de même pour l'appui aux services en eau potable et à l'assainissement de base ainsi que des pratiques d'hygiène dans les centres de santé.

Lutte contre le VIH/SIDA : Pour soutenir la réponse nationale dans la lutte contre le VIH/Sida, le SNU visera à améliorer l'accessibilité des services de prévention et de prise en charge conformément aux recommandations de l'OMS. La stratégie sera axée sur un paquet d'offres de services incluant l'information, le conseil, le dépistage volontaire (VIH et autres infections sexuellement transmissibles), la prévention de la transmission mère-enfant du VIH. Le paquet de services permettra d'assurer la prise en charge des cas, y compris le soutien psychosocial et alimentaire, en particulier aux personnes affectées malnutries. L'approche communautaire sera renforcée pour réduire la stigmatisation et la discrimination afin d'accroître



la demande en dépistage et en prise en charge, en particulier l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en vue d'atteindre les objectifs globaux 90-90-90.

Soutien à l'amélioration de la nutrition : Le SNU soutiendra l'opérationnalisation de la stratégie multisectorielle de nutrition 2016-2020. De manière spécifique, le Secrétariat Technique Permanent du Conseil National de la Nutrition sera accompagné pour rendre plus efficiente la coordination des interventions sur la nutrition en vue de mieux prendre en charge certaines causes de la malnutrition telles que : l'accès à une alimentation diversifiée pour les groupes vulnérables, l'utilisation des services de santé de base par les femmes enceintes et allaitantes, les prestations de soins et d'alimentation de l'enfant. Le personnel des structures sanitaires bénéficiera de formations pour améliorer la mise en œuvre des interventions essentielles sur la nutrition. Il en sera de même de la sensibilisation au niveau communautaire sur les bonnes pratiques en matière de nutrition, de production et de consommation d'aliments nutritifs et diversifiés.

Renforcement des capacités du secteur de l'éducation : Pour le secteur de l'éducation, l'appui s'articulera autour de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement relative à l'enseignement obligatoire jusqu'au premier cycle du secondaire. Il s'agira d'améliorer les conditions d'accueil des écoles en créant un environnement physique sain et sécurisé, en appuyant les cantines scolaires et en mettant en place une année de préscolarisation dans les écoles primaires notamment dans le monde rural. Un accent particulier sera aussi mis sur la scolarisation des filles. Pour accompagner l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation, le SNU soutiendra le renforcement des compétences des enseignants à travers l'appui à la formation initiale et continue, l'encadrement et le suivi pédagogique des enseignants. En outre les capacités des comités de gestion des écoles seront également renforcées en dotant ceux-ci des compétences et des outils nécessaires à l'amélioration de la gestion et du

fonctionnement de l'école. Un appui sera enfin donné pour pérenniser l'introduction des disciplines relatives aux droits de l'homme et genre dans les curricula.

Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement : Le SNU continuera ici son appui aux communautés ciblées pour lutter contre la défécation à l'air libre au niveau des écoles et au niveau communautaire, et poursuivra également son action en faveur de l'accès à l'eau potable et aux latrines dans les nouvelles écoles et centres de santé.

Soutien à la politique de protection sociale : Le SNU continuera de soutenir la mise en œuvre de la politique de protection sociale qui intègrera un socle de protection sociale et améliorera l'accès des ménages les plus vulnérables à des filets de sécurité et aux services sociaux de base. Une assistance sera aussi apportée aux victimes de violences (physiques et sexuelles), y compris la prise en charge médicale.

Certaines des initiatives précitées auront une portée nationale. C'est le cas du renforcement du système national de santé, y compris la réponse nationale dans la lutte contre le VIH/Sida et la santé de la reproduction et de la santé maternelle, néonatale et infantile. C'est également le cas pour la mise en œuvre de la stratégie multisectorielle de nutrition et de la politique sur l'enseignement obligatoire. D'autres initiatives, portant sur la santé, y compris la santé de la reproduction et la lutte contre le VIH/Sida, l'éducation, l'hygiène et l'assainissement et la protection sociale seront menées, en concertation avec le Gouvernement, dans des zones géographiques³ où les agences du SNU effectueront de manière conjointe et intégrée différentes interventions systémiques en partenariat avec les autres acteurs au développement.

³ Les zones de l'Ouest, du Nord et du Nord Est ont été sélectionnées sur la base de : (1) la cartographie de la pauvreté, (2) la sécurité alimentaire, (3) l'accès à l'éducation de base, l'accès à la santé, la prévalence de la malnutrition pour les enfants de 0 à 5 ans (Indice de privation et de la possibilité de développer des synergies avec d'autres intervenants.

Effet 2 : D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité

Produit 2.1 : Les populations, en particulier les enfants, les femmes et les jeunes, ont accès à des services de prévention et de protection contre la violence et de protection sociale

Produit 2.2 : Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes ont accès aux services de santé de qualité à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire

Produit 2.3 : Les femmes, les enfants et les adolescents dans les zones les plus vulnérables ont un accès équitable aux services de prévention de la malnutrition dans les formations sanitaires et au niveau communautaire

Produit 2.4 : Les filles et les garçons âgés de six à seize ans ont un accès équitable à un enseignement de qualité jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire général et technique

Produit 2.5 : Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes -particulièrement ceux vivant en milieu rural - ont accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les modes de production et de consommation non durables sont un grand facteur de l'accroissement des inégalités car les populations pauvres et vulnérables sont les premières à voir leurs moyens d'existence affectés par ces modes de gestion. Il en est de même des conséquences des changements climatiques ou des crises et catastrophes naturelles. A cet effet, le Gouvernement a mis au centre du PND 2016-2020 les principes de développement durable.

Soutien aux politiques environnementales :

Au regard de cet engagement et de la mise en œuvre des recommandations de la COP21, le SNU accompagnera le Gouvernement dans la conduite de politiques visant la préservation de l'environnement, la lutte contre les effets des changements climatiques et la mise en place de modes de production et de consommation durables, avec un accent particulier sur l'agriculture et l'énergie. Dans ce cadre, des actions seront engagées en faveur de l'augmentation de la production et de la consommation des énergies renouvelables, de la promotion des pratiques culturelles adaptées et durables, de la protection des ressources en eau et forêts et de la restauration des écosystèmes.

Prévention et gestion des crises et catastrophes :

Le SNU continuera à accompagner le Gouvernement

dans la mise en œuvre des stratégies et mécanismes nationaux de prévention et de gestion des crises et catastrophes afin de réduire la vulnérabilité des populations. Cet appui visera à renforcer les systèmes d'informations en rendant disponibles des données à jour sur les risques de catastrophe et en évaluant régulièrement ces risques. Ces initiatives seront complétées par l'élaboration des plans locaux de réduction des risques de catastrophes incluant un dispositif d'alerte précoce. Dans ce cadre, des initiatives pour une meilleure gestion et intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles nationales et plans locaux de développement seront engagées.

Soutien ciblé aux populations défavorisées :

Une attention particulière sera accordée aux populations les plus défavorisées notamment les femmes, les jeunes et les personnes déplacées en vue d'améliorer leurs capacités de production ainsi que leur accès au financement et au marché local, de développer leur employabilité et leur capacité entrepreneuriale en particulier dans les filières vertes et les énergies renouvelables et bleues à faible coût environnemental et social dans une dynamique de développement de chaînes de valeur et de création d'opportunités d'emplois et de revenus.



Renforcement des capacités des acteurs : accompagnera le Gouvernement dans l'évaluation et la réduction des impacts environnementaux de ses programmes d'infrastructures. Un partenariat public-privé sera privilégié dans les interventions du SNU dans ce domaine.

Enfin, le SNU travaillera avec les institutions nationales, les communautés et le secteur privé, y compris les unités industrielles et artisanales, pour renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en faveur du développement durable. En outre, le SNU

Effet 3 : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la création de revenus et de résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables.

Produit 3.1 : Les institutions nationales et les acteurs du secteur agricole et forestier disposent de compétences techniques en matière de pratique de production durable

Produit 3.2 : Des institutions nationales et le secteur privé ont des capacités pour promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies propres

Produit 3.3 : Les autorités centrales, locales et les communautés vulnérables ont acquis des capacités techniques pour une résilience accrue face aux risques de catastrophes naturelles

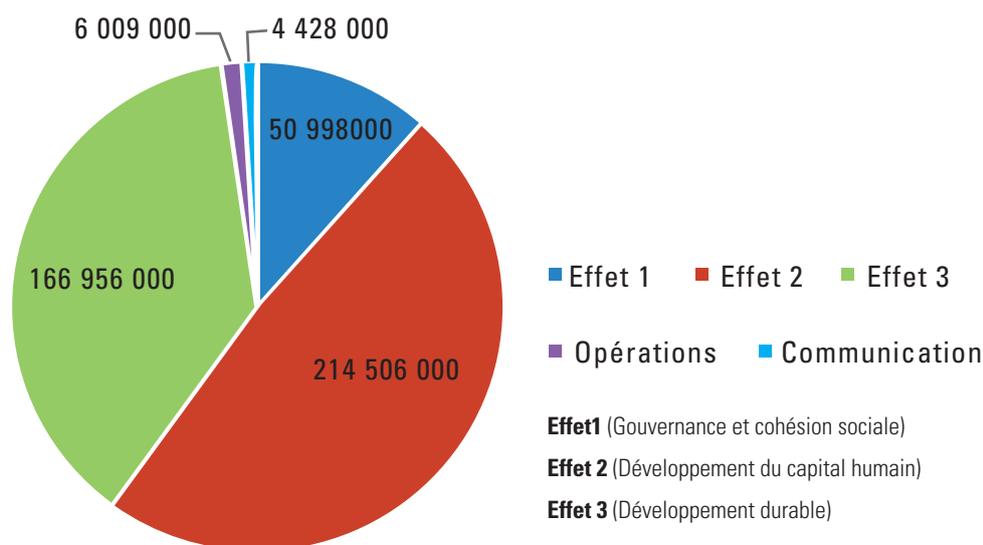
Produit 3.4 : Les populations les plus défavorisées, en particulier les jeunes et les femmes, disposent de compétences techniques, ont davantage accès au financement et entreprennent des activités génératrices de revenus/et ou d'emplois

IV
CADRE BUDGÉTAIRE
COMMUN

1. Financement du CPU

Le CPU 2017-2020 du SNU en Côte d'Ivoire est évalué à environ 443 millions de dollars américains (exactement 442 897 000 USD). Ce budget inclut toutes les ressources financières nécessaires pour financer le programme unique, la stratégie de communication et les opérations qui lui sont liées. La répartition du budget à travers les axes d'intervention prioritaires du CPU se décline comme suit :

Budget global CPU 2017-2020 = 443 000 000



Le budget global du CPU sera financé à travers :

- les fonds propres des agences du SNU pour un montant estimé à 108 310 000 USD ;
- sur la base du financement de 3 millions de dollars du « Assessed Budget » et des contributions financières annoncées du gouvernement (30 milliards

de francs CFA soit environ 55 millions de dollars US) sur la période couverte par le CPU et celles de 8,5 millions de dollars du « PeacebuildingFund » dans le cadre de la transition ;

- le gap financier du CPU est estimé à 151 millions de dollars (soit environ un tiers du montant global).

2. Stratégie de mobilisation des ressources et fonds unique

Les gaps de financements sont indicatifs et constituent la base pour la mobilisation des ressources.

Le SNU, sous le leadership du Coordonnateur Résident (CR), est collectivement responsable de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CPU. Les présidents des groupes de résultats et les chefs d'agences appuieront le CR dans la mobilisation des ressources. En outre et pour renforcer les efforts de mobilisation de ressources, le groupe de communication jouera un plus grand rôle dans la communication sur les résultats du CPU pour démontrer l'efficacité des programmes du SNU.

La stratégie de mobilisation des ressources, document annexe du présent CPU, définit de façon précise les responsabilités.

Un fonds unique sera mis en place afin de renforcer la coordination et la cohérence dans la mise en œuvre du CPU. Celui-ci sera géré conformément aux arrangements de gestion tirés des directives de UNDG et tous les fonds mobilisés conjointement seront gérés dans le cadre de ce fonds unique.

Le Comité de pilotage conjoint Gouvernement / Agences du système des Nations Unies (cf. V) est responsable de la gestion globale du fonds unique. Il décidera de l'allocation des ressources sur la base des performances constatées au niveau des trois composantes du CPU et d'une grille de critères agréés par toutes les parties prenantes.

V

**CADRE DE MISE
EN ŒUVRE**

1. Mécanismes de coordination

La supervision du CPU relèvera d'un **Comité de Pilotage conjoint** Gouvernement/Nations Unies associant toutes les parties prenantes. Co-présidé par le Ministre en charge du Plan et le Coordonnateur Résident du SNU, ce comité assurera la coordination et les orientations stratégiques pour la bonne mise en œuvre du CPU. Il sera aussi responsable de la gestion du Fonds Unique (voir Termes de Référence en annexe).

L'Equipe Pays des Nations Unies aura la responsabilité collective de la mise en œuvre des activités conduisant aux produits du CPU 2017-2020 lesquels contribuent à la réalisation des effets relevant du Gouvernement. Le Coordonnateur Résident assumera son rôle de direction conformément à la responsabilité et à l'autorité qui lui sont conférées dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale. Il assurera le leadership de l'Equipe Pays des Nations Unies, et sera l'interlocuteur principal du SNU auprès des autorités nationales.

Le SNU adoptera un **Code de conduite** sur les modalités de travail conjoint afin de faciliter la collaboration et de garantir les rôles et responsabilités des membres de l'équipe pays des Nations Unies.

Des groupes de résultats seront mis en place pour coordonner la mise en œuvre du CPU au niveau de chacun de ses effets. Chaque groupe de résultats sera présidé par un chef d'Agence au nom de l'Equipe Pays des Nations Unies. Dans la mesure du possible, ces Groupes seront alignés aux mécanismes nationaux de coordination de l'aide. Des Groupes transversaux (Genre, VIH/SIDA...) seront établis pour prendre en compte ces thématiques dans les Plans de Travail Annuels du SNU.

La coordination du travail de ces Groupes de résultats sera assurée par le **Comité de Programme** en vue de renforcer l'efficacité et la complémentarité des interventions du SNU. Ce Comité s'appuiera sur le **Groupe suivi-évaluation** pour mener des réflexions stratégiques sur les appuis du SNU et l'évaluation de leur contribution aux priorités nationales. Le groupe suivi-évaluation du SNU apportera également un appui technique aux structures nationales en charge du suivi-évaluation du PND 2016-2020.

Le **Comité des Opérations** (COP) sera responsable de l'amélioration des systèmes de gestion et des procédures

opérationnelles du SNU afin d'assurer une utilisation efficace, efficiente et transparente des ressources des agences. Ce Comité a développé la stratégie des Opérations ((Business Operations Strategy ou BOS) pour soutenir la mise en œuvre du CPU, conformément aux directives en matière de « DaO ». Cette stratégie définit les mécanismes de gestion applicables aux opérations communes du SNU en Côte d'Ivoire et fait partie intégrante du CPU.

Enfin, le **Groupe de Communication** mettra en œuvre la stratégie commune de communication dans l'esprit du DaO. Cette stratégie, qui constitue un document annexe au CPI, vise à (i) promouvoir la visibilité du mandat et de la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD, (ii) susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies dans le contexte spécifique de la Côte d'Ivoire, (iii) favoriser un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement, et (iv) servir de vecteur d'échanges de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats du CPU.

2. Instruments de planification conjointe

En concertation avec le Gouvernement, le SNU coordonnera la planification et la mise en œuvre des initiatives déclinées dans le CPU, qu'elles soient d'ordre programmatique, opérationnelle et de communication de tous les fonds, programmes et agences des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Les trois effets du CPU seront mis en œuvre à travers un **plan de travail annuel commun** du SNU validé et signé par le Gouvernement.

Avant la fin de l'année, chaque Groupe de Résultats élaborera un plan de travail annuel (PTA) pour l'année n+1, avec des cibles et des indicateurs de performance, des activités à mener et un cadre budgétaire. Les PTA des groupes de résultats, une fois adoptés par le Comité de Pilotage, seront consolidés en un Plan de travail annuel conjoint qui sera l'unique instrument de planification à signer annuellement avec le Gouvernement.

VI
CADRE DE
SUIVI-ÉVALUATION

1. Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation (S&E) du CPU 2017-2020 a été conçu en tirant les leçons des faiblesses constatées pour celui de l'UNDAF2013-2015 (cf. rapports d'évaluation de UNDAF) et du besoin de promouvoir la culture de S&E. Fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le dispositif de S&E du CPU sera aligné sur celui du PND2016-2020 qui bénéficiera de l'appui conjoint du SNU, y compris pour la collecte et l'analyse des données statistiques.

Dans cette perspective, le groupe S&E du CPU, tout en apportant un appui technique aux structures nationales en charge du S&E du PND, sera notamment responsable de :

- La préparation, la mise à jour et la gestion du calendrier de suivi-évaluation ;
- La mise en œuvre d'un plan conjoint de mesure des performances du CPU ;
- L'appui technique pour le suivi des interventions ;
- L'appui technique à l'évaluation des programmes des agences et des programmes conjoints ;
- L'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de S&E des institutions concernées.

Le groupe S&E travaillera aussi avec les groupes de résultats pour la préparation du Rapport Annuel sur les résultats du CPU.

2. Outils de suivi-évaluation

Le système de S&E comprend :

- **des revues annuelles conjointes** dont l'objectif est de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre les mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les agences résidentes et

non résidentes participeront à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes ;

- **des évaluations thématiques** qui servent à évaluer la mise en œuvre du CPU sur un certain nombre de thèmes retenus ;
- **une évaluation finale** portant sur les niveaux de résultats du CPU qui sera menée conjointement par le SNU et le Gouvernement au cours de la quatrième année. Sa préparation s'appuiera sur les rapports d'avancement périodiques, les résultats des enquêtes et études.

Pour préparer les **rapports d'avancement**, des informations issues du cadre intégré de S&E seront utilisées. Il s'agit principalement des indicateurs (quantitatifs et/ou qualitatifs) d'effets et de produits du CPU qui permettront de suivre les progrès obtenus. La situation de référence et la cible de chaque indicateur sont documentées selon l'information actuellement disponible. Celles, qui ne le sont pas, seront renseignées à partir d'études y afférentes. En s'appuyant sur le système d'informations « **Ivoire DEVINFO** », une base de données des indicateurs du CPU sera créée et actualisée annuellement.

L'outil de suivi-évaluation online (**DI monitoring**) facilitera le reporting sur les progrès et les résultats de la mise en œuvre du CPU.

L'évaluation portera sur tous les niveaux de résultats (effets et produits du CPU) et sur la qualité et la cohérence du travail conjoint entre les agences du SNU ainsi que du partenariat entre le SNU et les autres parties prenantes. Elle concernera les réalisations physiques et financières en mettant l'accent sur l'impact des actions mises en œuvre sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. L'évaluation devra aussi permettre de disposer des informations permettant de faire une planification basée sur des données, de suivre les progrès et de faire les ajustements appropriés.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

(Résumé exécutif)

1. Introduction

La mise en œuvre du Cadre Programmatique Unique des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la Côte d'Ivoire (CPU 2017-2020) ainsi que le suivi des progrès de l'agenda de développement 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) font de la communication un axe essentiel. Elle constitue en effet, un des 5 principaux piliers de la réforme « Unis dans l'Action » (Delivering as One).

Dans le cadre de la préparation du CPU, l'Equipe-Pays a élaboré une stratégie de communication qui promeut « l'identité commune » du système des Nations Unies et lui permet de parler d'une seule voix notamment, sur les questions stratégiques ou de première importance.

Cette stratégie fournit un cadre général d'orientation, en précisant les approches et axes stratégiques convenus, les objectifs, les publics cibles, les messages et produits clefs ainsi que les canaux de diffusion de l'information. L'objectif principal consiste à optimiser la communication stratégique sur les résultats de développement et à assurer une visibilité des interventions du SNU. Cette stratégie de communication valorise le plaidoyer, l'information, la sensibilisation des acteurs et des partenaires au développement ainsi que les actions contenues dans le CPU, en appui à la réalisation des priorités nationales déclinées dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020).

Le succès de la mise en œuvre de cette stratégie nécessite de consolider les initiatives et actions de communication conjointes mais aussi la nouvelle architecture de la communication inter-agences en s'appuyant sur des lignes d'orientation clairement affichées, un plan de travail commun et un budget unifié.

2. Les approches et axes stratégiques de la communication conjointe du SNU

La présente stratégie a pour objectif d'assurer une communication stratégique sur les interventions des Nations Unies dans le cadre du CPU pour impulser un développement inclusif à visage humain et accroître

le rôle et la visibilité du SNU dans le contexte de la réforme.

La rationalisation des actions de communication doit permettre au SNU en Côte d'Ivoire de parler d'une seule voix en portant des messages clés, pertinents, consensuels et partagés par l'ensemble de l'Equipe Pays.

La stratégie a pour objectif de: (i) promouvoir le mandat, les actions de plaidoyer et la visibilité des contributions stratégiques du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des ODD, (ii) susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies dans le contexte spécifique de la Côte d'Ivoire, (iii) favoriser un espace d'échanges et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes à l'action de développement, (iv) servir de cadre de partage de connaissances, de capitalisation des expériences et des meilleures pratiques de coopération ainsi que de diffusion des résultats du CPU.

La mise en œuvre de cette stratégie est articulée autour des 3 principaux effets du CPU consacrés aux enjeux de gouvernance, à la promotion des secteurs sociaux et du capital humain ainsi qu'aux priorités de développement durable. Elle s'attache à rendre visible les progrès graduels accomplis en faveur du développement humain et les impacts de la mise en œuvre du Programme unique. Elle vise également à présenter les résultats probants issus des efforts visant à la réduction des coûts de transaction et à l'harmonisation et à la simplification des procédures dans le cadre de la réforme « Unis dans l'action ». La stratégie de communication s'attache également à valoriser les orientations et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des Opérations et celle de la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du CPU. Dans cette perspective, le Comité Programme, le Comité des Opérations et le groupe de communication travailleront conjointement pour l'atteinte des objectifs assignés.

La stratégie de communication se décline en 4 axes :

- La gestion de l'information et le développement des capacités internes du SNU

- La communication interne et externe (information, sensibilisation et plaidoyer en appui à la mobilisation de ressources et au renforcement des partenariats)
- L'engagement des médias dans un partenariat solide avec le SNU
- Le développement des médias de nouvelle génération (Media Digital et Social, etc...).

3. L'approche de la communication et les groupes cibles

L'approche de communication retenue est fondée sur une participation active au discours public, qui prend en compte la promotion et le renforcement des partenariats stratégiques avec des acteurs clés et des cibles spécifiquement identifiées. Pour y parvenir, les différents canaux de communication aussi bien écrits, audio visuels qu'électroniques seront utilisés au même titre que les événements spéciaux :

- Presse audiovisuelle (TV radio)
- Réseaux sociaux
- Presse écrite
- Internet
- Crieurs publics (griots)
- Publication (brochure, newsletter)
- Affichage
- Mailing
- Arts et culture
- Discussions thématiques (tables rondes, Petit déjeuner de presse, etc.)
- Téléphonie mobile (sms)

Des canaux de communication interne seront aussi utilisés : e-mails, memorandum, réunions périodiques (réunion de Coordination, réunion de sécurité, réunion du personnel), rapports de mission, retraite du personnel des agences et des chefs d'agence, bulletins d'Information internes, plateformes Intranet du SNU.

Des messages communs seront développés en collaboration avec le Comité Programme et le Comité des Opérations. Au niveau programmatique, ces messages donneront la position commune du SNU sur des thématiques précises (genre, développement humain, développement durable et gouvernance) mais aussi participeront au plaidoyer et au changement de comportements. Ces messages communs permettront à tout le personnel du SNU de pouvoir expliquer et

présenter de manière précise ce que fait le SNU en Côte d'Ivoire et les évolutions en cours au sein des Nations Unies en Côte d'Ivoire telle que l'approche DaO «Unis dans l'action».

La stratégie de communication vise essentiellement les groupes cibles suivant en fonction de leurs rôles :

- Les acteurs gouvernementaux notamment, les responsables chargés de la prise de décision et les points focaux des processus techniques et programmatiques ;
- Les bailleurs de fonds pour susciter leur intérêt et leur engagement vis à vis des défis de développement et pour mobiliser des ressources techniques et financières ;
- La Société civile, les médias, les centres de recherches et les universités : ils constituent des alliés, qui assurent la veille stratégique, contribuent aux efforts de plaidoyer et influencent les décisions des partenaires nationaux pour des changements de comportement des bénéficiaires des programmes (populations vulnérables, communautés et groupes à risques) ;
- Les bénéficiaires : ils sont les détenteurs de droits ; ceux qui bénéficient des interventions du SNU en raison du principe de « Ne laisser personne de côté » ou « Leave no one behind »
- Les cibles internes : il s'agit du personnel des Nations Unies qui doit connaître au mieux les priorités de coopération du système et être un relais de ce que l'institution réalise dans le pays.

4. Le Cadre de mise en œuvre et les enjeux budgétaires

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de communication sont assurés par le Groupe Communication des Nations Unies (UNCG) qui travaille en étroite collaboration avec le Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG). La présidence du groupe UNCG est assurée par un chef d'agence avec la facilitation d'un spécialiste en communication du Bureau du Coordonnateur Résident.

Dans le cadre du Programme Unique, un Plan de travail pour la communication est élaboré chaque année. Il fait partie intégrante du Programme de travail annuel conjoint du SNU, convenu d'un commun accord, avec le Gouvernement. De même, le rapport annuel sur les activités de communication sera pris en compte dans le



rapport annuel du SNU qui sera présenté chaque année au Gouvernement et au Siège respectif des agences des Nations Unies.

Conscient de l'importance de la communication, l'Equipe Pays a alloué à la communication un pour cent (1%) du budget global du CPU soit un montant de 4 millions de USD qui a ainsi été prévu mais dont une partie reste encore à mobiliser. Ce montant est réparti à raison de 862 000 USD consacrés aux activités de communication commune coordonnée par l'UNCG et à près de 3,2 millions de dollars destinés à la communication des programmes, gérée directement par ces derniers.

Dans le cadre de la réforme « Unis dans l'Action », l'objectif est que les agences du SNU puissent également fédérer une partie de leurs moyens de communication au service de la mise en œuvre de cette stratégie commune de communication.

5. Conclusion

La mise en œuvre de cette stratégie conjointe de communication contribuera à rendre effective l'approche de « Dao » adoptée par le Gouvernement et le SNU. Elle permettra de réaliser des actions conjointes de plaidoyer et de sensibilisation en renforçant le principe de « une seule voix » (One Voice) et la communication sur les résultats des interventions du système des Nations Unies dans le pays. Cette stratégie s'attachera à mieux sérier les différentes cibles que sont les acteurs gouvernementaux, le secteur privé, les médias, les organisations non-gouvernementales et la société civile.

Elle contribuera aussi à promouvoir une approche, à la fois plus stratégique et plus inclusive, pour la consolidation des partenariats.



LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

(Résumé exécutif)

1. Introduction

La mise en œuvre du Cadre Programmatique Unique de l'Assistance au Développement des Nations Unies pour la période 2017-2020 nécessite un financement de près de 443 millions de dollars. Plus des deux tiers de ce financement sont disponibles grâce à la contribution des Agences, Programmes et Fonds du Système des Nations Unies, de la mission de maintien de la paix (ONUCI), et des annonces de financement du Bureau de la Consolidation de la Paix, et du gouvernement. Pour combler le gap de financement, il s'agira pour le SNU d'innover dans l'approche de mobilisation de ressources en ciblant des bailleurs de fonds non traditionnels, le secteur privé, les fondations mais aussi à travers la promotion de nouveaux partenariats.

2. Le cadre stratégique de financement du Programme Unique pour l'assistance au développement

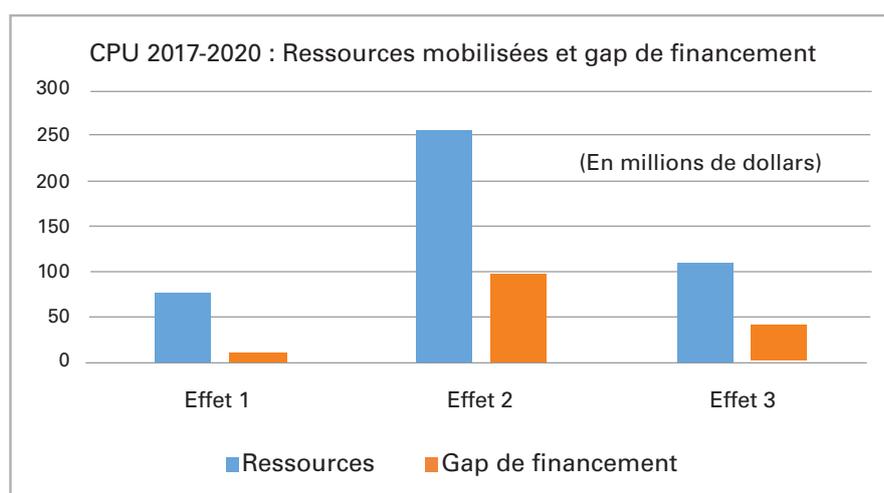
Le Cadre Programmatique Unique des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (CPU 2017-2020) s'inscrit pleinement dans le dispositif national de coordination et de gestion de l'assistance extérieure. Son budget inclut l'ensemble des ressources financières nécessaires au financement du Programme unique, de la stratégie de communication et de celle des opérations.

Les fonds verticaux et les fonds fiduciaires régionaux, sectoriels ou thématiques gérés par les agences contribuent à hauteur de 15% en moyenne sur le cycle. Sur la base du financement de 3 millions de dollars du « Assessed Budget » et des contributions financières annoncées du gouvernement (30 milliards de francs CFA soit environ 55 millions de dollars US) sur la période couverte par le CPU et celles de 8,5 millions de dollars du « Peacebuilding Fund » dans le cadre de la transition, le gap financier du CPU est estimé à 151 millions de dollars (soit environ un tiers du montant global).

Ce montant concerne majoritairement le secteur de l'Effet 2 du CPU consacré à la santé, l'éducation, la protection sociale, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement dont le gap est de 98 millions de dollars, soit 64% du montant total nécessaire. L'effet 1 consacré aux défis de la gouvernance et l'effet 3 principalement focalisé sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique, enregistrent quant à eux des gaps respectifs d'environ 10 millions de dollars (6,6%) et 43 millions de dollars (28,4%), hors financement du Fonds vert.

Le graphique ci-dessous donne la situation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du CPU ainsi que le gap de financement par effet.

Graphique 1: Les ressources du CPU par effet et le Gap de financement de l'assistance du SNU



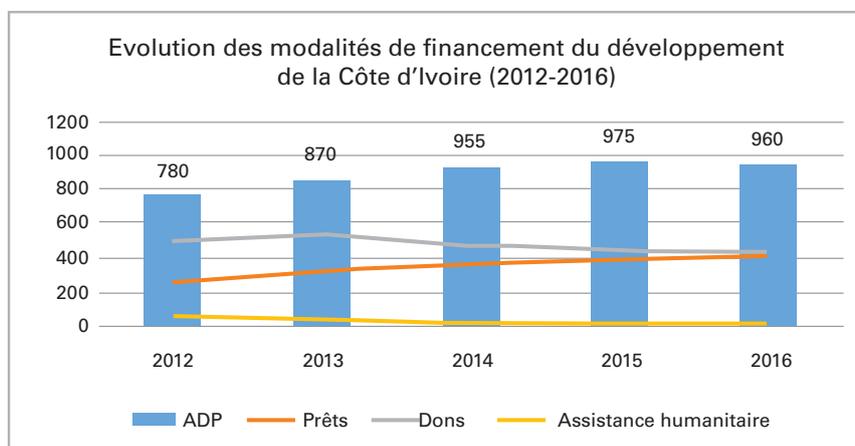
Le gap de financement du CPU 2017-2020 traduit la nécessité d'avoir une stratégie de mobilisation de ressources pour assurer le financement adéquat des différents engagements et interventions convenus

par le Gouvernement et les agences du SNU en tenant compte du contexte de l'aide au développement en Côte d'Ivoire.

3. L'environnement de l'aide en Côte d'Ivoire et les enjeux de coopération au développement et de mobilisation des ressources

Le dernier rapport⁴ du Gouvernement Ivoirien sur la coopération et le financement du développement élaboré en avril 2016 avec l'appui du PNUD, illustre l'évolution de l'assistance extérieure et les enjeux du financement du développement.

Graphique 2 : Evolution de l'assistance extérieure et les enjeux du financement du développement.



L'aide publique au développement (APD) a progressé de manière significative au moment de la sortie de crise de la Côte d'Ivoire pour atteindre 780 milliards de francs CFA en 2012 et un pic de 975 milliards fin 2015. Depuis, un léger fléchissement de l'APD est observé en raison de l'amélioration du cadre macroéconomique et de la solvabilité de la Côte d'Ivoire. La progression des financements non concessionnels (le volume des prêts) s'est établie à 11% en moyenne sur la période 2012-2016. L'assistance humanitaire s'est à contrario et très logiquement, réduite passant de 59 milliards de francs CFA en 2011-2012 à 11 milliards en 2016. La plupart des acteurs humanitaires ayant quitté le pays, ce montant va davantage baisser en 2017 et au cours des années à venir.

La reprise du secteur privé national et la progression de l'investissement direct étranger ont contribué à faire évoluer les capacités de financement de l'Etat et la composition de l'aide extérieure. Le redressement économique remarquable amorcé par la Côte d'Ivoire, après la crise socio-politique, s'illustre par des taux de croissance moyens de 9% sur la période 2012 – 2017. Le PIB de la Côte d'Ivoire continue de représenter plus de 41% de celui de l'UEMOA. Le pays dispose en outre d'une certaine capacité d'endettement (ratio de la dette/PIB < à 50% et service de la dette/recettes extérieures de biens et services < à 20%) et attire des investissements directs étrangers (+ de 250 millions de dollars en moyenne par an sur la période 2012-2016). Avec ces performances économiques, la Côte d'Ivoire

est en mesure d'assurer le financement principal de son propre développement dont les orientations sont contenues dans le PND 2016-2020. Le financement global du PND est estimé à 30.000 milliards de FCFA (environ 5,5 milliards de dollars US).

La baisse tendancielle de l'aide publique au développement, plus particulièrement dans les pays à revenus intermédiaires comme la Côte d'Ivoire, rend la mobilisation des ressources plus difficile. Cette situation aura un impact sur la recherche de financement additionnel notamment pour des thématiques prioritaires du CPU, à savoir la gouvernance, le développement humain et les modes de production durables⁵. Dans ce contexte, le SNU se doit de promouvoir une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources et de partenariats nécessaires à l'action de coopération. Le SNU pourrait, sur la base de ses avantages comparatifs, focaliser son assistance sur les fonctions de conseils et d'appui à la coordination et assister le gouvernement et les partenaires nationaux dans la mise en œuvre des projets relatifs aux secteurs stratégiques de la gouvernance sécuritaire, de la cohésion sociale, de l'amélioration du capital humain et du développement durable.

Le Système des Nations Unies joue un rôle important dans le dispositif de coordination de l'assistance extérieure, de promotion des partenariats et de suivi de l'efficacité du développement et apporte un soutien majeur aux mécanismes nationaux de coordination et

⁴Rapport sur la coopération et le financement du développement en Côte d'Ivoire, Avril 2016, Gouvernement de Côte d'Ivoire et Programme des Nations Unies pour le Développement CIV.



de gestion de l'aide. Ce positionnement constitue une opportunité majeure pour promouvoir les partenariats et mobiliser les ressources nécessaires à l'action de coopération du SNU.

4. Les principes directeurs et les axes privilégiés de la stratégie de mobilisation des ressources du SNU

La stratégie de mobilisation des ressources se fixe pour objectif d'assurer une approche cohérente et unifiée de plaidoyer, de promotion des avantages comparatifs du SNU et de collecte de fonds pour les activités de l'ensemble du SNU. Cette stratégie de mobilisation de ressources est initiée conjointement par l'équipe pays, sous la direction du Coordonnateur Résident, et sa mise en œuvre est fondée sur les principes suivants :

- La redevabilité : le SNU s'engage à promouvoir le partage continu des informations ainsi que la transparence et le reporting systématique de son action de coopération. Un accent particulier est donné à la valorisation des meilleures pratiques et aux priorités de suivi-évaluation (de la signature du projet à la clôture), élément clé de la redevabilité des actions du SNU.
- Le respect des délais : il permet non seulement une bonne utilisation des ressources, mais aussi une bonne planification/programmation et renforce la crédibilité du ou des partenaires de mise en œuvre auprès du Système des Nations Unies.
- La communication et le partage d'informations : la communication avec le ou les bailleurs de fonds est importante afin de les informer régulièrement des avancées et des contraintes éventuelles de décaissement ou de réalisations des objectifs du projet.
- La visibilité : La visibilité des partenaires doit être assurée selon leurs directives spécifiques et dans le respect des règles de « branding » (utilisation des logos, photographies, vidéos, reportages, gadgets, etc.).

Le Gouvernement ivoirien et les agences du système des Nations Unies ont convenu de mettre en place un fond unique en vue de renforcer la coordination et la cohérence des efforts de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du CPU. Les ressources mobilisées conjointement par le SNU seront gérées dans le cadre du fond unique dont les arrangements de gestion seront conformes aux directives du Groupe de développement

des Nations Unies (UNDG).

La stratégie de mobilisation des ressources du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire se décline en quatre axes principaux :

1. Le renforcement du partenariat avec l'Etat ivoirien et les bailleurs de fonds traditionnels (bilatéraux et multilatéraux) ;
2. Le développement de nouveaux partenariats notamment auprès des acteurs dit non-traditionnels : les pays émergents, le secteur privé, la société civile, les collectivités locales et les fondations. Les programmes régionaux (UEMOA, CEDEAO, Union Africaine, Union Européenne, Banque Mondiale et BAD) et les fonds mondiaux/globaux (Fond Vert pour le Climat, Le Fonds pour l'Environnement Mondial) seront également privilégiés. A cet effet, un recensement ciblé des donateurs et partenaires potentiels sera développé et régulièrement mis à jour.
3. Le positionnement du Système des Nations Unies dans les mécanismes de coordination et de coopération au développement de la Côte d'Ivoire : Le SNU à travers le Coordonnateur Résident et les agences chefs de file des groupes thématiques de coordination et de concertation des bailleurs de fonds dispose d'un potentiel remarquable pour influencer sur les politiques et stratégies de coopération et la mobilisation en amont des financements consacrés aux programmes et projets ;
4. Le renforcement de la visibilité des interventions du Système des Nations Unies à travers une communication conjointe sur les résultats et les avantages comparatifs.

Le processus de mobilisation de ressources s'organise autour d'un cadre institutionnel défini avec des responsabilités claires et partagées entre le Coordonnateur Résident, les Chefs d'agences lead des groupes de résultats, le comité programme, le comité des opérations, le groupe de communication et l'unité de coordination.

Des outils appropriés, visuels et audio visuels (films documentaires, brochures, rapports, publications thématiques, interview, etc.) seront développés pour soutenir les initiatives de mobilisation de ressources.

L'unité de coordination assurera le suivi et évaluation de la stratégie de mobilisation de ressources et coordonnera son évaluation conjointement avec l'évaluation finale du CPU 2017-2020.

⁵Rapport sur la coopération et le financement du développement en Côte d'Ivoire, Avril 2016, Gouvernement de Côte d'Ivoire et Programme des Nations Unies pour le Développement CIV.

LA STRATÉGIE DE GESTION OPÉRATIONNELLE

(Business Operations Strategy- BOS)

1. Introduction

La réforme des Nations Unies « Unis dans l'action » a donné une impulsion nouvelle à l'action de coopération et a permis de moderniser les modes de programmation, de gestion financière, de suivi et d'audit qui renforcent la crédibilité et les capacités du système des Nations Unies. Ce processus a pour ambition d'améliorer notamment la gestion efficiente et compétitive des services opérationnels et d'asseoir une capacité managériale des agences du SNU, indispensable pour répondre aux attentes des pays bénéficiaires et aux défis de l'efficacité.

Depuis 2015, Un certain nombre de réformes ont été entreprises en Côte d'Ivoire en vue de la mise en commun des services opérationnels notamment les processus d'achat et de passation des marchés, la restructuration des services informatiques et de communication et la mise en concurrence des prestataires de services du système des Nations Unies. Cette stratégie a pris également en compte le développement d'une approche harmonisée de transferts des ressources et de gestion des services bancaires.

2. Les axes prioritaires de la stratégie de gestion opérationnelle (BOS)

Après l'adoption du nouveau Cadre Programmatique Unique (CPU 2017-2020) des Nations Unies par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, l'Equipe pays s'est attelée à l'élaboration d'une stratégie de gestion opérationnelle (BOS) dont l'objectif principal est de faciliter la mise en œuvre du CPU par l'identification et la mise en place des activités opérationnelles conjointes harmonisées et à moindre coût. Plus spécifiquement, le BOS de la Côte d'Ivoire vise :

(i) la réduction des coûts de transaction en améliorant les processus d'appels d'offre, en harmonisant les procédures opérationnelles et en mettant en place des LTAs (accords à long terme avec les fournisseurs). Ces processus renforcent le pouvoir de négociation des Nations Unies lors de la passation de marchés de biens et services, en grande quantité, et permettent de réaliser des économies d'échelles et d'obtenir des réductions significatives ;

(ii) l'amélioration de la qualité des services des prestataires. Les Nations Unies entendent

améliorer le contrôle et le suivi de la qualité du service exécuté par les prestataires et ;

(iii) le renforcement des actions programmatiques et de gestion des projets en vue d'améliorer l'effort de rationalisation des opérations conjointement menées par les agences du SNU pour soutenir l'exécution efficace et efficiente du CPU 2017-2020.

La démarche méthodologique d'élaboration du BOS de la Côte d'Ivoire a été caractérisée par un processus participatif incluant le personnel en charge des Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire et celui opérant au sein du Comité Programme. Les principales étapes de ce processus ont été :

(i) les travaux de base (consultation au sein de l'équipe de gestion des opérations et formation de ses membres, mise en place de groupes de travail inter-agences pour la conduite des différentes analyses, état des lieux des services communs existants...);

(ii) l'analyse des besoins pour identifier les services d'appui nécessaires et les exigences liées à leur mise en place ;

(iii) l'analyse « coûts-bénéfices » pour sélectionner les opérations à forte valeur ajoutée et hiérarchiser les priorités de gestion et de services;

(iv) la mise en place d'un cadre de résultats opérationnels ;

(v) l'élaboration et la validation d'une note d'orientation sur les modalités de gouvernance du BOS et

(vi) l'élaboration d'un plan de travail annuel (PTA).

3. Les enjeux de la mise en œuvre de la stratégie de gestion opérationnelle

La stratégie de gestion opérationnelle concourt à la mutualisation des services, à la réduction des coûts de transactions et à l'amélioration de l'efficacité des interventions des agences des Nations Unies. Elle est fondée sur une évaluation à la fois, des besoins et de la demande de services établie par les agences du SNU ainsi que sur une analyse coûts-bénéfices conduites au niveau national.

Le diagnostic de base conduit en 2015 a montré que chaque agence des Nations Unies en Côte d'Ivoire menait isolément son propre processus de passation des marchés. Il a aussi relevé le nombre très limité de LTAs communs mis en place par les agences.

S'agissant des finances et de l'administration, les initiatives communes en cours portaient essentiellement sur la mise en œuvre du HACT (Approche Harmonisée du Transfert d'Espèces), les services bancaires et le bureau conjoint de Guiglo. Au niveau des Technologies de l'Information et de la Communication, les initiatives couvraient le partage des fréquences radio et le support technique pour l'installation de ces radios. En somme, le choix des activités menées par le groupe des Opérations du SNU en appui aux Programmes reposait essentiellement sur des processus empiriques non validés par des analyses rationnelles, documentées objectivement.

En plus des activités communes déjà en cours au niveau du SNU, l'analyse des besoins et des exigences a révélé la nécessité :

- de mettre en place des LTAs communs avec les fournisseurs dans le domaine des acquisitions de biens et services ;
- d'ériger la maison commune des Nations Unies à Abidjan et des bureaux conjoints à Korhogo, Guiglo et Man ;
- d'harmoniser les services bancaires des

agences du SNU ;

- de mettre en commun un système de gestion des véhicules et d'entretien du parc de véhicules;
- de mettre en place des services communs de téléphonie mobile, de fourniture d'internet, de vidéoconférence, de téléphonie fixe unifiée, d'utilisation des radios numériques pour toutes les agences, et d'un Business Continuity Plan (BCP) commun, pour la gestion des risques;
- de développer des services communs de gestion des ressources humaines (recrutement, formation, activités pour l'amélioration du bien-être du personnel...).

4. L'analyse « coûts-bénéfices » et les gains attendus de la mise en œuvre de la stratégie de gestion opérationnelle

L'analyse « coûts-bénéfices » portant sur les besoins identifiés a permis de dégager les activités prioritaires à privilégier dans le Plan de Travail du Groupe de Opérations, compte tenu de leur potentiel à générer des économies substantielles pour le système des Nations Unies et les partenaires nationaux.

Ainsi l'analyse dévoile qu'au niveau des achats et du processus d'acquisitions, la mise en place de 21 LTAs permettra de réaliser une économie (monétaire et en ressources humaines) estimée à près de 2,5 millions US\$ au cours de la période 2017 - 2020.

ESTIMATION DES GAINS MONÉTAIRES ISSUS DE LA MISE EN PLACE DES LTA ET DE LA BASE DE DONNÉES COMMUNE DES FOURNISSEURS

Services communs	Gains monétaires (US\$)
Traduction	55 327
Séminaires-Conférences	219 752
Transit	322 491
Sécurité	219 995
Liaison internet	50 885
Téléphonie mobile	50 885
Location de véhicules	201 283
Fournitures de bureau	76 055
Garage	95 444



Services communs	Gains monétaires (US\$)
Publication	85 518
Assurance	76 478
Maintenance Bâtiment	129 443
Entretien et nettoyage des bureaux	91 750
Matériel et consommable informatique	97 296
Production TV et radio	68 550
Maintenance informatique	53 941
Infographie/ Impressions	79 388
Maintenance groupe électrogène	62 720
Transport de marchandise	224 128
Carburant	163 521
Agences de voyages	73 974
Mise en place de la base de données commune des fournisseurs	172 352
Total	2.671.176

En matière d'administration et de finances, la mise place des bureaux en provinces et le projet initial de la maison commune (à Abidjan) ainsi que la

gestion commune du parc automobile permettront d'économiser presque 6 millions US\$ sur la période 2017-2020.

ESTIMATION DES GAINS MONÉTAIRES ISSUS DES SERVICES COMMUNS DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Services communs	Gains monétaires (US\$)
Maison commune Abidjan	3 700 885
Mise en commun des véhicules à Abidjan	1 500 772
Bureau conjoint Korhogo	589 630
Total	5.791.287

Au niveau des Technologies de l'Information et de la Communication, l'établissement de services communs pour la téléphonie fixe et mobile, le Business Continuity Plan (BCP), la gestion des

radios et le système de vidéoconférence devraient engendrer, toutes choses égales par ailleurs, une économie de l'ordre de 450.000 US\$ sur la période 2017 - 2020.

ESTIMATION DES GAINS ISSUS DES SERVICES COMMUNS DES TIC

Service communs	Gains monétaires (US\$)
Services de téléphonie mobile	93 166
Service de téléphonie fixe	107 846
Internet services	158 353
BCP intégré avec VSAT commun fournisseur (Abidjan)	66 618
Système commun de vidéo conférence	1 554
Gestion commune des radios VHF/HF (numériques)	27 198
Total	454 735

Dans le domaine des ressources humaines, les économies liées au processus de gestion commune et

de formation des ressources humaines sont estimées à environ 550.000 US\$.

ESTIMATION DES GAINS MONÉTAIRES ISSUS DES SERVICES COMMUNS DES RESSOURCES HUMAINES

Services Communs	Gain générés (US\$)
Recrutements commun	504 736
Formations conjointes	50 000
Total	554 736

Les analyses « coûts-bénéfices » et les orientations de l'Equipe Pays ont permis de dégager les domaines couverts par le BOS de la Côte d'Ivoire. Ils portent sur les processus d'acquisition, les TIC, les finances et l'administration ainsi que la gestion des ressources

humaines. Pour chacun de ces domaines, des priorités ont été établies en fonction des avantages comparatifs et des gains révélés par l'analyse coût-bénéfices.

DOMAINES ET PRIORITÉS DU BOS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Domaines	Service communs	Niveau de Priorisation
Achats	Mise en place des LTA	21 LTA suivant un ordre de priorisation défini
	Mise en place de la Base de données	
Administration et Finances	Maison commune Abidjan	
	Bureau conjoint Korhogo	
	Bureau conjoint Guiglo	
	HACT commun	
	Services bancaires	
TIC	Services de téléphonie mobile	
	Services de téléphonie fixe	
	Internet	
	BCP intégré avec un VSAT commun	
	PABX intégré	
	Système de vidéo conférence	
	Gestion des radios VHF/HF	
	Plateforme de partage de l'information	
Ressources Humaines	Recrutement	
	Formation conjointe	
	Activités sur le bien-être et UN cares	

Grande priorité Priorité moyenne Priorité faible

Les 21 LTAs ont été à leur tour priorisées ainsi que suit :

PRIORISATION DES LTA

LTA	Ordre de priorités	LTA	Ordre de priorités
Transit	1	Infographie/ Impressions	11
Transport de marchandises	2	Publication	12
Sécurité	3	Agences de voyages	13
Séminaires-Conférences	4	Assurance	14
Location de véhicules	5	Fournitures de bureau	15
Carburant	6	Maintenance groupe électrogène	16
Maintenance Bâtiment	7	Production TV et radio	17
Matériel et consommable informatique	8	Maintenance informatique	18
Garage	9	Traduction	19
Entretien et nettoyage des bureaux	10	Liaison internet	20
		Téléphonie mobile	21

Conformément à la méthodologie du BOS, un cadre de résultats a été élaboré en tenant compte des orientations de l'Equipe Pays, mais également des résultats des analyses « coûts-bénéfices ». Sur cette base, la mise en œuvre du BOS 2017-2020 de la Côte d'Ivoire s'appuie sur cinq effets et 16 produits :

- **Effet 1** : D'ici à la fin 2020 les services achats des agences du SNU sont plus efficaces et performants en assurant la réduction de 5% des coûts pour l'acquisition des biens à travers des LTA – **3 produits** ;
- **Effet 2** : D'ici à la fin 2020, plusieurs sites communs, à Abidjan et en régions, abritent toutes les agences du SNU en Côte d'Ivoire favorisant la réduction des coûts de transaction et de fonctionnement des agences – **3 produits** ;
- **Effet 3** : D'ici à fin 2020, les partenaires nationaux de réalisation s'approprient la gestion des projets de développement appuyés par le SNU à travers la mise en œuvre du HACT- **2 produits** ;
- **Effet 4** : D'ici à la fin 2020, la gestion des ressources humaines est harmonisée au sein du SNU à travers la mise en commun de certains services de gestion des ressources humaines – **3 produits** ;
- **Effet 5** : D'ici à la fin 2020, les coûts opérationnels des TIC pour l'action des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont été réduits de 454.000 dollars à travers l'harmonisation et le partage des systèmes – **5 produits**.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du BOS est articulé autour des priorités stratégiques d'une part et du niveau technique et opérationnel, d'autre part.

Les organes qui animent ces deux niveaux sont : (i) l'Equipe Pays pour le niveau stratégique et (ii) l'OMT et les différents groupes de travail sur les plans technique et opérationnel, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident (BCR).

Un mécanisme de Gouvernance du BOS a été élaboré et les responsabilités attribuées respectivement à l'Equipe Pays, à l'OMT et au BCR ; ces deux derniers coordonnant les différents groupes de travail ainsi que la préparation du rapport annuel de progrès du BOS.

5. Conclusion et perspectives

La mise en œuvre effective du BOS devrait permettre au SNU en Côte d'Ivoire ainsi qu'au Gouvernement d'améliorer la performance managériale et l'efficacité de l'action du SNU et de générer d'importants gains monétaires estimés à plus de 7 millions de US\$ pour la période 2017-2020.

Elle facilitera également la mise en œuvre du Cadre Programmatique Unique des Nations Unies, renforcera la dynamique de la gestion axée sur les résultats et indirectement, soutiendra la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2016-2020).

La réussite du BOS passe par l'engagement de l'Equipe Pays, des membres de l'OMT et de l'ensemble du personnel en charge des opérations et des différents programmes et projets.

Sa mise en œuvre fera l'objet d'une revue annuelle pour évaluer sa performance et effectuer les corrections qui s'avèreront nécessaires.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DES RÉSULTATS DU CADRE PROGRAMMATIQUE UNIQUE 2017-2020

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Effet 1 D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités</p> <p>Toutes les agences et ONUCI</p>	<p>IE1.1. Indice CPIA de Gouvernance DR : 3,3 en 2014 Cible: 4 en 2018 et 4,5 en 2020⁴</p> <p>IE1.2. Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International DR : 32 (107^{ème}/167 pays en 2015) Cible : parmi les 80 en 2018 et les 50 premiers pays en 2020⁶</p> <p>IE.2.3 : Indice de Gini B : 0.405 Cible : A définir</p> <p>IE1.3. Taux de résolution des conflits intercommunautaires DR : 32% en 2012 Cible : 60 %</p> <p>IE1.4. Proportion de femmes dans les instances de décision (Gouvernement, Parlement) DR : 25% au Gouvernement 2016 ; 9,3% au Parlement en 2016 ; Cible : 30% au Gouvernement ; 30% au Parlement en 2020</p>	<p>Rapport CPIA de Gouvernance de la Banque Mondiale</p> <p>Rapport Transparency International (Classement IPC)</p> <p>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, PNCS, Communes)</p> <p>Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant/Assemblée Nationale/Min de l'Intérieur et de la Sécurité, ARDCI/UVICOCI)</p>	<p>Risques : Dégratation de la situation sécuritaire encore fragile dans les zones frontalières et résurgence des affrontements communautaires. Instabilité institutionnelle</p> <p>Hypothèses : L'engagement du gouvernement et d'autres acteurs, Disponibilité de ressources nécessaires Stabilité de la sécurité sécuritaire dans les zones frontalières</p>	<p>Tous les Ministères bénéficiant de l'appui des NU, le Parlement, le Conseil économique et social, la CDVR, PNCS, CONARIV, la société civile, les collectivités locales, les leaders communautaires, les PTF, etc.</p>

⁶Source PND 2016-2020

⁵Source PND 2016-2020

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 1.1. Les institutions publiques nationales et locales disposent de capacités techniques pour la coordination, la planification, la programmation, la budgétisation et le suivi et évaluation des politiques et programmes y compris les politiques sensibles au genre.</p> <p>PNUD, HCDH, UNICEF, UNFPA, OMS, ONUDI, ONUFEMMES, FAO, UNESCO, PAM</p>	<p>IE1.5. Proportion de naissances et de décès déclarés à l'état civil DR : 65% naissances déclarées en 2012 / 8% décès déclarés en 2013 Cible : 75% naissances déclarées / 25% décès déclarés en 2020</p> <p>IP1.1.1. Nombre d'enquêtes nationales réalisées avec l'appui technique du SNU DR : 5 (RGPH 2014, ENV2015, GPS 2015, Enquête SR 2015, Enquête Busan) Cible : 11 (MICS 2016 & 2019, Enquête VAC 2017, PHIA 2017, REA 2015 & 2019, ENV 2018, SHaSA 2016 & 2017 & 2018 & 2019) DR : 3 revues du PND 2012-2015 ; 1 revue plan/stratégie sectorielle (1 revue PND 2012-2015); 2 revues des dépenses en éducation et santé Cible : 12 (Au moins 1 revue par politique sur la période)</p> <p>IP1.1.3. Nombre de régions mettant en œuvre un plan régional de développement DR : 5 Plans Régionaux de Développement mis en œuvre (Région du Pôré, de la Bagoué, du Tchologô, de l'Agnébi Tiassa et de l'Indénié Djouablin) Cible : 4 nouveaux plans en 2020</p>	<p>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, EDS</p> <p>Enquête sur le niveau de vie, Enquête Gouvernance-Paix et Sécurité, Enquête sur l'efficacité du partenariat et de l'aide extérieure, Enquête sur la connaissance et la pratique des droits de l'homme dans la Police et la Gendarmerie, etc.)</p> <p>Ministère du Plan et du Développement MEMPD/DGLP Rapports des Ministères concernés DGDCI/MEMIS</p>	<p>Risques: Dégradation de la situation sécuritaire Instabilité politique Insuffisance des ressources financières</p> <p>Hypothèses: Engagement des autorités nationales et des partenaires Mobilisation de ressources</p>	<p>MEMPD, MEMEF, INS, ONP, COMOREX, MENN, MSLS etc..., MEMIS, Autorités locales</p>



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 1.2 Les institutions publiques disposent de compétences techniques pour garantir l'accès à la justice, à l'état civil et la sécurité des populations en particulier les femmes et les groupes vulnérables (PNUD, HCDH, UNICEF, UNFPA, HCR, ONUFEMMES, UNESCO, ONUCI)</p>	<p>IP1.2.1. Nombre de personnes (en particulier femmes et mineurs) ayant bénéficié d'une assistance judiciaire et/ou juridique DR : 128 Cible : 5.000</p> <p>IP1.2.2. Proportion de centres d'état civil de la zone d'intervention fonctionnels DR : 55% Cible : 100%</p> <p>IP1.2.3. Niveau de confiance des populations ivoiriennes, hommes et femmes, aux forces de sécurité DR : police et gendarmerie 46,8% ; Armée : 43,9% ; Données SHaSA/INS 2015 46,8% ; Armée : 43,9% ; Données SHASA/INS 2015 Cible : 60%⁷</p>	<p>Ministère Droits de l'Homme et Libertés Publiques</p> <p>Données Ministère de l'intérieur / Registres d'Etat civil dans les zones d'intervention</p> <p>Rapport Gouvernance, Paix et Sécurité (SHaSA)/ INS, Etude situationnelle sur les connaissances et pratique des droits de l'homme dans la Police et la Gendarmerie</p>	<p>Risques: Dégradaation de la situation sécuritaire Instabilité politique Insuffisance des ressources financières</p> <p>Hypothèses: Engagement des autorités politiques à promouvoir l'état de droit et le respect des DH et l'accès à la justice et à l'identité pour tous</p>	<p>Ministères DH, Justice, Emploi et affaires sociales, Intérieur, Défense, Famille, CNDHCl, ONG/DH, Ordre national des avocats, bureau conseilère spéciale genre du PR</p>

⁷Il est important que cet indicateur soit désagrégé par sexe. En effet, la situation de référence n'étant pas désagrégée, il faut absolument faire le plaidoyer auprès du gouvernement afin qu'à la prochaine opération de collecte cette variable soit désagrégée par sexe. On ne pourra en effet mesurer la performance en termes de progrès, l'indicateur n'étant pas désagrégé à la base.

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 1.3 Les collectivités territoriales et institutions locales disposent de compétences techniques pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits</p> <p>PNUD, ONUFEMMES, FAO, HCR UNESCO</p>	<p>IP1.3.1. Nombre de nouveaux conflits communautaires recensés dans les zones cibles DR : 1 (Région de la Bagoué – Bouna en 2016) Cible : 10</p> <p>IP1.3.2. Nombre de conflits résolus pacifiquement par les mécanismes locaux/traditionnels avec la participation des hommes et des femmes DR : 836 conflits Cible : 50% dans les zones cibles</p> <p>IP1.3.3. Taux de participation des femmes dans les instances de gestion et de prévention des conflits communautaires DR : 0 Cible : 30%</p>	<p>Rapport d'activité/PNCS</p> <p>Rapport d'activités/Etude de perception PBF / Rapport du MEMIS (DGAT) et Min. Solidarité, Cohésion Sociale et Indemnisation des Victimes</p> <p>Rapport d'activités/Etude de perception PBF / Ministère de la Solidarité, Cohésion Sociale et Indemnisation des victimes</p>	<p>Risques : Instabilité au sein des administrations publiques au niveau national et local</p> <p>Instabilité sécuritaire dans la zone de couverture</p> <p>Hypothèse : Engagement des acteurs dans la mise en œuvre des programmes</p>	<p>Ministères Plan et Développement, Intérieur, PNCS, Autorités locales et mécanismes de paix au niveau local, CONARIV</p> <p>Assemblée Nationale, Conseil Eco-nomique et Social, So-ciété civile, Médias</p>
<p>Produit 1.4 Le parlement, les organisations de la société civile et les médias disposent de compétences techniques pour assurer la redevabilité des pouvoirs publics, et la participation citoyenne</p> <p>PNUD, UNICEF, UNFPA ONUWOMEN, UNESCO, FAO</p>	<p>IP1.4.1. Taux de confiance de la population, y compris hommes et femmes, à l'égard des médias DR : 48,3% Cible : 60% (Cible à confirmer par le Gouvernement)</p> <p>IP1.4.2. Proportion des projets gouvernementaux ayant fait l'objet d'une commission parlementaire d'information DR : 0% Cible : +20%</p>	<p>Rapport Gouver-nance, Paix et Sécurité (ShaSA)/ INS,</p> <p>Rapport d'activités de l'Assemblée nationale</p>	<p>Risques : Persistence de l'insécurité</p> <p>Hypothèse : Engagement des acteurs dans la mise en œuvre des programmes Disponibilité des res-sources</p>	



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
	<p>IP1.4.3. Proportion de projets gouvernementaux ayant fait l'objet d'un suivi indépendant de la société civile DR : 0% Cible : +20%(Cible à confirmer par le gouvernement)</p> <p>IP1.4.4. Niveau de satisfaction du fonctionnement de la démocratie (SHaSA) DR : 15,9% Cible : +20% (Cible à confirmer par le gouvernement)</p> <p>IP1.4.5. Proportion de femmes candidates aux élections législative, communale, régionale et présidentielle DR : Faible proportion (AD) Cible : 10%</p>	<p>Rapport des faitières de la Société Civile</p> <p>Rapport Gouvernance, Paix et Sécurité (SHaSA)/ INS,</p> <p>Commission Electorale Indépendante et organisation de la société civile</p>	<p>Risques : Persistence de l'insécurité</p> <p>Hypothèse : Engagement des acteurs dans la mise en oeuvre des programmes Disponibilité des ressources</p>	

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Effet 2 D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité (OMS, UNICEF, UNFPA, UNESCO, PAM, PNUD, UNHCR, ONUSIDA, ONUFEMMES, BIT, FAO, OCHA)</p>	<p>IE2.1. Indice composite de privation DR : 39% Cible : 60%</p> <p>IE2.2. Taux net de scolarisation du primaire et 1^{er} cycle secondaire désagrégé par sexe DR : TNS primaire 78,9% ; (F : 77,1% ; G : 80,6%) (2014-2015) Cible : TNS 89% primaire DR : TBS 1^{er} cycle secondaire 53,8% ; (F : 46,2% ; G : 60,9%) (2014-2015) Cible : TBS 1^{er} cycle secondaire (à définir par le Gouvernement avec l'appui de l'UNICEF)</p> <p>I.E2.3. Taux d'utilisation des services de santé⁸ DR : 27,5% (RASS 2013) Cible : 40% (cible du PNDS 2015 30%)</p> <p>I.E2.4. Taux de prévalence contraceptive DR : 14% Cible : 36%</p> <p>I.E2.5. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifiés DR : 59% Cible : 85%</p> <p>I.E2.6. Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant DR : 23,8% C : moins de 5%</p>	<p>EDS/MICS – exploitation secondaire de données</p> <p>Annuaire statistique de l'éducation nationale</p> <p>EDS</p>	<p>Hypothèses : Respect des engagements de l'Etat (Disponibilité des ressources humaines, Disponibilité des infrastructures, Disponibilité des ressources financières)</p> <p>Disponibilité dans le temps des ressources au niveau des agences</p> <p>Adhésion des communautés et des collectivités territoriales</p> <p>Risques : Instabilité institutionnelle et insécurité</p>	<p>MOLS, MEN, MIE, MEMEASS, MFFE, MCAU, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé</p>

⁸Idem



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 2.1 Les populations en particulier les femmes et les jeunes ont accès à des services de prévention et de protection contre la violence et de protection sociale</p>	<p>IP2.1.1. Nombre d'enfants et de femmes victimes de violences physiques recevant une assistance appropriée DR : 2850 cas (2015) Cible : 3 500 cas (2020)</p> <p>IP2.1.2. Nombre de victimes de viols par sexe prises en charge au plan médical dans les 72h DR : 452 cas (2015) C : 1200 cas (2020)</p> <p>IP2.1.3. Pourcentage désagrégé par sexe et par âge des ménages (par sexe de chef de ménages) vulnérables bénéficiant des filets sociaux DR : 35% Cible : 50%</p> <p>IP2.1.4. Pourcentage de structures d'actions sociales disposant de capacités d'interventions en matière de prévention et de réponse aux violences faites aux femmes et aux enfants DR : 10% Cible : 50%</p> <p>IP2.2.1. Proportion des établissements sanitaires offrant au moins 3 méthodes modernes de contraception</p> <p>IP2.2.2. Proportion d'enfants 0-11 mois qui ont reçu la</p>	<p>Base de données VBG</p> <p>Rapport de mise en œuvre de la stratégie de protection sociale</p> <p>MFFE</p> <p>MFFE</p> <p>Données de routine du PEV/EDS/MICS</p>	<p>Hypothèses : Engagement du gouvernement et des autres acteurs Coordination des ministères de tutelles des structures d'action sociale</p> <p>Risques : Pesanteur socioculturelle</p> <p>Hypothèses : Volonté politique Implication du secteur privé Disponibilité de</p>	<p>MENET, MSFFE, Société civile, Secteur privé</p>
<p>(UNICEF, UNESCO, PAM, HCDH, UNFPA, UNOPS, BIT, ONUFEMMES, OCHA)</p> <p>Produit 2.2 Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes ont accès aux services de santé de qualité à tous les niveaux</p>				

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>y compris au niveau communautaire (UNFPA, OMS, UNICEF, ONU-SIDA, PAM, PNUD, OCHA)</p> <p>Produit 2.3 Les femmes, les enfants et les adolescents dans les zones les plus vulnérables ont un accès équitable aux services de prévention de la malnutrition dans les formations sanitaires et au niveau communautaire (UNICEF, OMS, ONUSIDA, ONUFEMMES, PNUD, UNFPA, PAM, BIT, FAO, OCHA)</p>	<p>3ème dose de vaccin pentavalent en vaccination de routine DR : 87% Cible : 90%</p> <p>IP2.2.3. Taux de consultation prénatale désagrégé par âge de rang 4 DR : 44% C : 66%</p> <p>IP2.2.4. Nombre et pourcentage des femmes enceintes séropositives désagrégé par âge qui reçoivent des ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant» DR : 80% C : 95%</p> <p>IP2.3.1. Proportion de formations sanitaires offrant les interventions essentielles de nutrition DR = 82/208 = 39,4% Cible = 50%</p>	<p>ressources financières Adhésion à l'approche participative (programme ATPC)</p> <p>EDS/MICS/ENVM; RASS, Annuaire des statistiques de la santé</p>	<p>Hypothèses : Volonté politique Disponibilité de ressources financières</p> <p>Risques : RAS</p>	<p>MSLCS et autres partenaires</p>



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 2.4 Les filles et les garçons âgés de six à seize ans ont un accès équitable à un enseignement de qualité jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire général et technique</p> <p>(UNICEF, UNESCO, PAM, UNFPA)</p>	<p>IP2.3.2. % d'enfants malnutris pris en charge de façon adéquate/guérés. DR : ND Cible : 60% (F/G) dans les zones cibles</p> <p>IP2.3.3. Proportion des femmes en âge de procréer ayant des connaissances sur les bonnes pratiques de nutrition DR : ND Cible : 80% dans les zones cibles</p> <p>IP2.3.4. Nombre de ménages (chef de ménage) désagré par sexe produisant et consommant des aliments nutritifs et diversifiés en quantité suffisante DR : à renseigner par FAO C : à renseigner par FAO⁹</p> <p>IP2.4.1. Indice de parité entre les sexes dans les écoles des zones cibles DR : Préscolaire IPS=1,07 ; 2015 Primaire IPS= 0,94 ; 2015 Secondaire IPS =0,80, 2015 C : IPS=100%</p>	<p>EDS/MICS/ENVM, RASS, Annuaire des statistiques de la santé</p> <p>EDS/MICS/ENVM, RASS, Annuaire des statistiques de la santé</p> <p>Annuaire Statistique de la DSPS/MENET</p>	<p>Hypothèses : La stratégie de scolarisation obligatoire est mise en œuvre</p> <p>Risques : Faiblesse des revenus des parents d'élèves pour faire face aux frais scolaires du premier cycle de l'enseignement secondaire</p>	<p>MENET, MSFFE</p>

⁹Faire le plaidoyer lors de la collecte des données pour introduire la variable sexe

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
Produit 2.5 Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes particulièrement ceux vivant en milieu rural - ont accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (UNICEF)	IP2.4.2. Taux d'achèvement du primaire DR : 63.9% (G=68.5% F=58.8%) Cible : 70% (G : 75% F= 70%)	Rapports d'activités / Enquêtes de base et de suivi / EDS / MICS	Risques : Décentralisation limitée et Faible appropriation de la stratégie ATPC et du Marketing de l'Assainissement par la partie nationale ; Faible durabilité des interventions Hypothèses : Adhésion et participation des communautés à la Stratégie ATPC et au Marketing de l'Assainissement Disponibilité de budget national conséquent pour les investissements en EHA.	MIE, MEN, MSPLCS
	IP2.4.3. Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire DR: TAS=36% (G=41,2% F=30,5) 2015; C: 50% (G=50% F=40%)			
	IP2.5.1. Nombre de ménages qui mettent fin à la défécation à l'air libre DR : 3090 C : 5090			
	IP2.5.2. Nombre de nouveaux ménages ayant accès à un point d'eau amélioré DR : 0 C : 14 000			
	IP2.5.3. Nombre de nouvelles écoles qui disposent des latrines séparées par sexe et un point d'eau amélioré. DR : 0 Cible : 200			
	IP2.5.4. % Nombre de nouveaux Centres de Santé qui disposent d'infrastructures EHA DR : 0 Cible : 200			



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Effet 3 D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables et la lutte contre le changement climatique, la création de revenus et la résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables.</p> <p>(PNUD, ONUDI, PNUE, FAO, UNESCO)</p>	<p>IE3.1. pourcentage des énergies renouvelables (excluant la grande hydroélectricité) dans le mix énergétique PNUD DR : 1,3% ; Cible : 10%</p> <p>IE3.2. Taux de couverture nationale forestière DR : 19% ; Cible : 20%</p> <p>IE3.3. Nombre d'entreprises ayant une attestation de conformité de leur produit DR : 77 Cible : 100</p> <p>IE3.4. Pourcentage des institutions des régions cibles capables d'apporter des réponses aux catastrophes (DR : AD¹⁰ ; Cible : 30¹⁰) PNUD</p>	<p>Rapports MPE/MINESUDD/MINEF ; plan directeur production transport de l'énergie en Côte d'Ivoire</p> <p>Rapport Ministère des eaux et des forêts</p> <p>Rapports MPE/MINESUDD/MINEF</p> <p>Rapports du Ministère du Commerce, Min de l'artisanat et des PME</p> <p>Enquête IGPS auprès des usagers / Ministère de l'Intérieur/ ONPC</p> <p>Rapports DOPA/MINAGRI/FAO</p> <p>DGPPS/DGPSA/MINAGRI</p> <p>DP/DS/MIRAH</p> <p>MINEF</p> <p>MINESUDD</p>	<p>Risques: Instabilité politique, institutionnelle Non adhésion de la population</p> <p>Hypothèse : Engagement de tous les acteurs</p> <p>Risques: Degré d'implication des autorités - Insuffisance de ressources - Coordination, synergie - Coût de transaction élevé</p>	<p>MINESUDD/MINEF/ MPE/MINAGRI/ MIRAH</p> <p>DOPA/MINAGRI/FAO</p> <p>DGPPS/DGPSA/ MINAGRI</p> <p>DP/DS/MIRAH</p> <p>MINEF/ MINESUDD</p>
<p>Produit 3.1 Les institutions nationales et les acteurs du secteur agricole et forestier disposent de compétences</p>	<p>IP3.1.1. Nombre de producteurs désagrégré selon le sexe utilisant nouvellement des intrants et/ou techniques agricoles améliorés dans les zones cibles DR : 0 Cible : 3.000</p>			

¹⁰A déterminer

¹⁰A confirmer auprès du gouvernement

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
techniques en matière de pratique de production durable FAO, ONUDI, PNUD, PNUJ	IP3.1.2. Nombre d'initiatives favorisant la restauration des écosystèmes, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique DR : 1 Cible : 2	- Foncier rural - Non adhésion des bénéficiaires - Dégradation de la situation sécuritaire	Hypothèse : - Engagement des acteurs - Disponibilité des ressources nécessaire	
	IP 3.1.3. Nombre ha de couverture forestier réhabilité DR : 2,5 millions ha Cible : + 25 000 ha		Risques : Degré d'implication des autorités - Insuffisance de ressources - Coordination, synergie - Coût de transaction élevé - Foncier rural - Non adhésion des bénéficiaires - Dégradation de la situation sécuritaire	
Produit 3.2 Des institutions nationales et le secteur privé ont des capacités pour promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies propres PNUD, ONUDI, PNUJ, FAO,	IP3.2.1. % de nouveaux partenariats pour la vulgarisation de technologie propres établis DR : 2% Cible : 5 %	Rapports du Ministère de l'énergie et Pétrole, MINE-SUDD		
	IP3.2.2. Proportion de nouveaux ménages/d'entreprises désagregés selon le sexe du chef de ménage/entreprises utilisant une nouvelle source d'énergies renouvelables dans les zones cibles DR : 2% Cible : 3% (17 900 ménages) DR : 0 entreprise Cible : 40 entreprises ¹¹			
	IP3.2.3. Puissance électrique à base d'énergies renouvelables produites dans les unités industrielles		Hypothèse : Engagement des acteurs - Disponibilité des ressources nécessaire	

¹¹Faire le plaidoyer auprès des Ministères concernés pour la prise en compte de la variable sexe lors de la collecte des données.



Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
<p>Produit 3.3 Les autorités centrales, locales et les communautés vulnérables ont acquis des capacités techniques pour une résilience accrue face aux risques de catastrophes naturelles</p> <p>FAO, PNUD, PNUE, PAM FAO, PNUD, PNUE, PAM</p>	<p>DR : 79,5 MW (2010) Cible : 100 MW</p> <p>IP3.3.1. Nombre de Régions ayant un plan local de réduction des risques de catastrophe DR: PNUD/PNUE/OCHA Cible : PNUD/PNUE</p> <p>IP3.3.2. Disponibilité d'une Base de données à jour sur les risques de catastrophes disponible DR : non disponible Cible : disponible</p> <p>IP3.3.3. Fréquence d'évaluation des risques de catastrophes DR : 0 Cible : 1 fois par an</p> <p>IP3.3.4. Nombre de régions disposant de système d'alerte précoce DR : 0 Cible : 3</p> <p>IP3.4.1. Nombre de nouvelles micro-entreprises créées DR : 0 Cible : 500</p> <p>IP3.4.2. Nombre de nouvelles TPE et PME créées dans les filières vertes y compris dans les énergies renouvelables et bleues DR : 0 Cible : 400</p>	<p>Rapport du Ministère en charge de l'Environnement, OIPR</p> <p>Rapports des Ministères concernés</p>	<p>Risques : Instabilité institutionnelle Insuffisance de mobilisation de ressources Absence de données</p> <p>Hypothèse : Engagement des acteurs - Disponibilité des ressources nécessaires</p> <p>Risques : Environnement des affaires non favorable au développement de la micro entreprise. Hypothèse : Accès au financement</p>	<p>CEPICI CNMCI Ministère de l'industrie MINESUDD Ministère auprès de la PR chargé de l'emploi des jeunes</p>

Effets/Produits	Indicateurs (I) Données de référence (DR), cibles (C)	Moyen de vérification	Risques et Hypothèses	Partenaires potentiels
ont davantage accès au financement et entreprennent des activités créatrices de revenus et/ou d'emplois (PNUD, ONUDI, PNUE, FAO, BIT, UNESCO, ONUFEMMES)	IP3.4.3. Nombre de nouveaux emplois et autres moyens d'existence créés, ventilé par secteur et sous-secteur et par sexe DR : 0 Cible: 100 000 ¹²			CEPICI CNMCI Ministère de l'industrie MINESUDD Ministère auprès de la PR chargé de l'emploi des jeunes
Produit 3.4 Les populations les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes des zones cibles, disposent de compétence technique ont davantage accès au financement et entreprennent des activités créatrices de revenus et/ou d'emplois (PNUD, ONUDI, PNUE, FAO, BIT, UNESCO, ONUFEMMES)	IP3.3.4. Nombre de régions disposant de système d'alerte précoce DR : 0 Cible : 3 IP3.4.1. Nombre de nouvelles micro-entreprises créées DR : 0 Cible : 500 IP3.4.2. Nombre de nouvelles TPE et PME créées dans les filières vertes y compris dans les énergies renouvelables et bleues DR : 0 Cible : 400 IP3.4.3. Nombre de nouveaux emplois et autres moyens d'existence créés, ventilé par secteur et sous-secteur et par sexe DR : 0 Cible: 100 000 ¹²	Rapports des Ministères concernés	Risques : Environnement des affaires non favorable au développement de la micro entreprise. Hypothèse : Accès au financement	

¹²: Faire le plaidoyer auprès des Ministères concernés pour la prise en compte de la variable sexe lors de la collecte des données.



ANNEXE 2: CADRE BUDGÉTAIRE COMMUN

Effet 1 : D'ici 2020, les institutions nationales mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités				
Produits	Ressources ordinaires	Ressources non ordinaires	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 1.1. Les institutions publiques nationales et locales disposent de capacités techniques pour la coordination, la planification, la programmation, la budgétisation et le suivi et évaluation des politiques et programmes y compris les politiques sensibles au genre	15 271 000	6 427 000	10 321 000	32 019 000
Produit 1.2. Les institutions publiques disposent de compétences techniques pour garantir l'accès à la justice, à l'état civil et la sécurité des populations, en particulier des femmes et des groupes vulnérables	3 211 000	5 406 000	6 617 000	15 234 000
Produit 1.3. Les collectivités territoriales et institutions locales disposent de compétences techniques pour la prévention, la gestion pacifique et la résolution des conflits	115 000	1 537 000	1 230 000	2 882 000
Produit 1.4. Le Parlement, les organisations de la société civile et les médias disposent de compétences techniques pour assurer la redevabilité des pouvoirs publics, et la participation citoyenne	255 000	161 000	447 000	863 000
Total Effet 1	18 852 000	13 531 000	18 615 000	50 998 000

Effet 2 : D'ici 2020, les populations les plus vulnérables bénéficient de façon équitable de services sociaux de base et d'une protection sociale de qualité				
Produits	Ressources ordinaires	Ressources non ordinaires	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 2.1. Les populations en particulier les femmes et les jeunes ont accès à des services de prévention et de protection contre la violence et de protection sociale	8 995 600	422 000	33 727 000	43 144 600
Produit 2.2. Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes ont accès aux services de santé de qualité à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire	18 862 000	6 762 000	39 496 000	65 120 000
Produit 2.3. Les femmes, les enfants et les adolescents dans les zones les plus vulnérables ont un accès équitable aux services de prévention de la malnutrition dans les formations sanitaires et au niveau communautaire	3 312 000	26 400	20 557 000	23 895 400
Produit 2.4. Les filles et les garçons âgés de six à seize ans ont un accès équitable à un enseignement de qualité jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire général et technique	7 382 000	32 150 000	27 297 000	66 828 800
Produit 2.5. Les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes particulièrement ceux vivant en milieu rural - ont accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène	3 405 000	200 000	11 912 000	15 517 000
Total Effet 2	41 956 600	39 560 400	132 989 000	214 506 000



Effet 3 : D'ici 2020, les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques qui garantissent des modes de production et de consommation durables la création de revenus et la résilience au changement climatique des populations les plus vulnérables				
Produits	Ressources ordinaires	Ressources non ordinaires	Ressources à mobiliser	Total (US\$)
Produit 3.1. Les communautés villageoises non connectées au réseau électrique et les acteurs du secteur privé ont un accès amélioré à une source d'énergie renouvelable	32 561 800	13 455 000	29 930 000	75 947 000
Produit 3.2. Les acteurs du secteur agricole et forestier adoptent des pratiques de production et de gestion durables	1 264 000	21 456 000	6 170 500	28 891 000
Produit 3.3. Les autorités centrales, locales et les communautés vulnérables ont acquis des capacités techniques pour une résilience accrue face aux risques de catastrophes naturelles	350 000	6 000 000	3 280 000	9 630 000
Produit 3.4. Les populations les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes disposent de compétences techniques, ont davantage accès au financement et entreprennent des activités génératrices de revenus	7 080 050	22 081 000	23 327 000	52 488 000
Total Effet 3	41 256 000	62 992 000	62 707 500	166 956 000

ANNEXE 3 : CALENDRIER DE SUIVI-ÉVALUATION

	Agence Lead	2016				2017				2018				2019				2020			
		4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4			
I. ANALYSE SITUATIONNELLE (par secteurs, groupes cibles ou thématiques)																					
1.1. Analyse de la situation des femmes et enfants	UNICEF																				
1.2. Rapport sur l'état de la population de la CIV	UNFPA																				
1.3. Analyse de la situation des ODD	UNDP																				
1.4. Rapport sur le développement humain	UNDP																				
1.5. Rapport annuel sur la coopération et le financement du développement	UNDP																				
II. SUIVI																					
2.1. Revues annuelles du CPU	RCO																				
2.2. Planification annuelle du CPU	RCO																				
2.3. Retraites annuelles de l'UNCT	RCO																				
2.4. Revues sectorielles des groupes de résultats																					
2.5. Revue des programmes conjoints																					
2.6. Missions conjointe de suivi																					
2.7. Opérationnalisation de DI-Monitoring pour le suivi du CPU	UNICEF																				
III. EVALUATIONS																					
3.1. Evaluations du CPU																					
3.2. Evaluation finale des programmes conjoints (à préciser)																					
3.3. Evaluation du PND																					



- **CODE DE CONDUITE DE L'ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE**
- **TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE**
- **TERMES DE REFERENCE DES GROUPES DE RÉSULTATS**
- **CADRE LEGAL DU CPU2017-202018**

ANNEXE 4 : CODE DE CONDUITE DE L'ÉQUIPE PAYS DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE

Vision

Les Agences, Fonds et Institutions spécialisés des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'engagent à travailler ensemble de manière plus coordonnée, plus efficace et plus efficiente, pour la réalisation des résultats du Cadre Programmatique Unique 2017-2020 conformément à l'esprit de la réforme « Unis dans l'action ».

Dans cette optique, les membres de l'Equipe-pays adhèrent aux accords sur le cadre de gestion et de responsabilité mutuelle et aux modalités de travail de l'Equipe pays, au mécanisme de résolution des différends, et aux autres politiques et instruments pertinents du GNUD.

1. OBJECTIF

L'objet de ce code de conduite est de préciser les principes directeurs et les modalités pratiques de travail de l'Equipe pays des Nations Unies.

Il est élaboré sur base des documents suivants :

- Note d'orientation relative à la conduite et aux modalités de travail de l'équipe-pays des Nations Unies (2014) ;
- Description de poste du Coordonnateur Résident (février 2014) ;
- Note explicative du GNUD sur la procédure d'évaluation et de notation du coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire/responsable désigné et de l'équipe de pays des Nations Unies (2013) ;
- Mécanisme de résolution des différends du GNUD (2009).

Les membres de l'équipe-pays des Nations Unies sont tenus de rendre compte de la mise en œuvre et du respect du présent code de conduite aux équipes

régionales du GNUD, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation du GNUD et au système du coordonnateur résident établi par le GNUD dans chaque pays.

2. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE-PAYS

2.1. Normes de conduite

Les membres de l'équipe-pays des Nations Unies se conforment à la Charte des Nations Unies et aux normes de conduite de la fonction publique internationale¹³.

Les membres de l'équipe-pays défendent les objectifs et les normes du Système des Nations Unies, notamment en promouvant la protection et le respect des normes et principes liés aux droits de l'homme, des obligations découlant des traités adoptés au niveau international et des objectifs de développement. Tous les membres de l'équipe - pays appuient les principes et politiques communs exposés dans la Charte des Nations Unies et dans les Conventions des Nations Unies et en rendre compte.

2.2. Responsabilités du Coordonnateur Résident¹⁴

Le Coordonnateur Résident joue un rôle central dans la direction de l'ensemble de l'équipe-pays et dans la coordination de toutes les activités opérationnelles du Système des Nations Unies. Il veille à l'alignement de l'appui des Nations Unies aux priorités nationales de développement sur base des avantages comparatifs des Fonds, Programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.

Le Coordonnateur Résident est le principal interlocuteur au nom de l'équipe-pays auprès du Chef de l'État ou du gouvernement. Il peut être ponctuellement accompagné par le représentant d'une Agence, lorsque des questions spécifiques relevant de la compétence de cette dernière sont débattues. Le gouvernement peut toujours faire directement appel à des représentants des agences, et ces derniers ont toujours la possibilité d'accéder

¹³Il s'agit d'un ensemble de qualités et de connaissances (inclusion, attitude collaborative et déontologique, respect et confiance, respect de la diversité, non-discrimination, absence de harcèlement, promotion et protection des droits de l'homme) ainsi que des normes liées aux processus opérationnels (travail en équipe, transparence et responsabilisation, gestion participative, communication ouverte, diffusion d'informations en temps utile, suivi de la qualité et orientation sur les résultats) dont doit faire preuve l'équipe-pays des Nations Unies.

¹⁴Les rôles et responsabilités du Coordonnateur Résident sont énoncés en détail dans la description de poste du Coordonnateur Résident.

directement au Chef de l'État/gouvernement et/ou aux ministres pour des questions découlant de leur mandat respectif ou en cas de crises humanitaires. Dans ce cas ils doivent informer le Coordonnateur Résident ainsi que les autres membres de l'Équipe-pays.

Dans le cadre de la gestion du Fonds unique, le Coordonnateur Résident procède obligatoirement aux consultations avant de proposer l'allocation des fonds. En l'absence d'un consensus au sein de l'équipe-pays, le Coordonnateur Résident prend la décision finale et la communique au Comité de Pilotage Conjoint.

Les tâches et les responsabilités entre le Coordonnateur Résident/ Représentant Résident du PNUD et les fonctions du Directeur Pays du PNUD doivent être clairement réparties et claires pour l'Équipe-pays. Le rôle du Coordonnateur Résident doit porter sur le positionnement stratégique des Nations Unies au niveau national, la politique commune et les résultats programmatiques, la cohérence des opérations, ainsi que sur la mobilisation des ressources pour le CPU. Le Représentant Résident laisse la responsabilité de la coordination des actions courantes du PNUD au Directeur Pays, lequel procédera aussi à la mobilisation des ressources pour les programmes spécifiques du PNUD.

2.3. Coordonnateur résident par intérim

En cas d'absence prolongée du Coordonnateur Résident, un Coordonnateur Résident par intérim¹⁵ sera désigné pour assurer la continuité de la coordination des activités du SNU au niveau national. La personne désignée s'acquittera des tâches du Coordonnateur Résident tout en continuant à exercer ses propres tâches. Elle sera appuyée par le Bureau du Coordonnateur Résident, l'agence dont elle relève et le reste de l'équipe-pays des Nations Unies.

Le Coordonnateur Résident par intérim doit avoir accès à toutes les informations et autres ressources dont dispose le Coordonnateur Résident, en respect des principes de séparation de fonctions au sein de l'Agence et au sein du système du Coordonnateur Résident¹⁶ annoncé ci-dessus.

2.4. Les membres de l'équipe de pays

L'équipe-pays des Nations Unies est composée de Représentants des fonds, programmes, et institutions spécialisées et autres entités des Nations Unies accrédités en Côte d'Ivoire, y compris les représentants des organismes non-résidents et les représentants des institutions de Bretton Woods. Ces représentants doivent être nommés par l'organisme qu'ils représentent, et disposer d'un pouvoir décisionnel sur les questions programmatiques et financières relevant des activités de leur Organisation dans le pays.

Tous les membres de l'équipe-pays participent aux réunions statutaires. En cas d'empêchement, le Représentant en question désignera un membre senior de son équipe qui sera habilité à engager l'organisme vis-à-vis de l'Équipe-Pays.

Des mécanismes de communication doivent être mis en place pour permettre aux Agences non Résidentes, selon leurs capacités et leur représentation, de participer aux consultations et aux processus décisionnels de l'équipe-pays, et de recevoir toutes les informations en rapport avec le travail de l'équipe-pays. En outre, les agences non-résidentes prendront les mesures nécessaires pour collaborer avec le Coordonnateur Résident et l'équipe-pays. Elles doivent veiller à disposer des compétences requises au niveau du siège/régional/ sous régional selon le cas, pour appuyer les activités de l'équipe-pays lorsque celle-ci le demande. Elles sont tenues d'informer régulièrement le Coordonnateur Résident et l'équipe-pays des visites dans le pays et d'autres questions pertinentes.

2.5. Prise de décisions de l'Équipe-pays

Idéalement, l'équipe-Pays se réunit une fois par mois et autant de fois que de besoin selon un calendrier convenu au début de l'année.

Les décisions sont prises par consensus au sein de l'équipe-pays, et seront reprises dans un document (tableau résumé) soumis à l'équipe-pays pour commentaires et adoption.

¹⁵ Veuillez consulter les directives du GNUD sur les procédures relatives à l'identification du Coordonnateur Résident par intérim.

¹⁶ Dans ce cas le CR a.i. représentera la Coordination du SNU au sein de l'équipe-pays et vis-à-vis des partenaires, et, dans la mesure du possible, un membre (Senior) de son agence parlera au nom de l'Agence en question.



L'équipe-pays peut déléguer le pouvoir décisionnel à des organes inter-institutions identifiés (équipes de gestion des opérations, groupes thématiques/groupe des résultats) sous la direction d'un membre de l'Equipe-pays, pour accélérer la mise en œuvre des activités du SNU.

2.6. Les responsabilités des membres de l'Equipe Pays

- *Elaboration et mise en œuvre d'un Cadre Programmatique Unique (CPU)*

Sous la direction du Coordonnateur Résident, l'équipe pays est chargée d'élaborer un « Cadre Programmatique Unique », qui servira de cadre stratégique commun pour toutes les activités du Système des Nations Unies, en vue d'appuyer les priorités nationales. Conformément au CPU, l'équipe-pays doit, sous la direction du Coordonnateur Résident, promouvoir en permanence une division optimale du travail, dans l'objectif de maximiser l'impact des interventions du Système des Nations Unies au niveau national. Les membres de l'équipe-pays veillent à l'alignement des programmes de leurs agences respectives au CPU.

Les représentants des Agences rendront directement compte à l'Agence dont ils relèvent des résultats de leur organisme qui contribuent au CPU, et assumeront une responsabilité horizontale vis-à-vis du Coordonnateur Résident en ce qui concerne leur contribution aux résultats communs du CPU et de l'équipe-pays des Nations Unies.

- *Présidence des groupes*

Tous les groupes de coordination prévus dans le cadre du CPU (groupes de résultats, Comité de Programme, groupe suivi-évaluation, comité des opérations, comité de communication, comité des opérations, groupe thématique genre) sont présidés par un membre de l'équipe-pays. Les membres de l'équipe-pays supervisent les activités des groupes thématiques/groupe des résultats. Chaque président du groupe/comité rend compte au Coordonnateur Résident et à l'équipe-pays sur les résultats atteints.

Le Président du groupe/comité est mandaté par l'Equipe-pays. Il peut représenter l'ensemble de l'Equipe-pays dans le domaine concerné, vis-à-vis des partenaires. La présidence des groupes/comités est rotative sur une durée de 2 ans.

- *Rapport Unique*

En vertu des principes du CPU, le Coordonnateur Résident doit faire un Rapport Unique au gouvernement en ce qui concerne les résultats prévus dans le plan de travail commun du CPU. Les membres de l'Equipe-pays sont responsables de la mise en œuvre des contributions de leurs agences respectives au CPU et de faire un rapport sur les interventions réalisées. Un rapport unique pour toutes les interventions du SNU sera produit chaque année et présenté au Gouvernement.

- *Mobilisation des ressources*

Les membres de l'équipe de pays contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie commune de Mobilisation de ressources du CPU, qui détermine le rôle et les responsabilités de chaque membre de UNCT dans ce domaine. Les membres de l'équipe pays partagent avec le CR toutes les informations relatives aux fonds réguliers des agences et ceux mobilisés individuellement. Tous ces fonds doivent prioritairement contribuer à la mise en œuvre des priorités définies dans le CPU.

- *Communication Conjointe*

L'équipe-pays a une responsabilité commune de la cohérence des messages transmis par le système des Nations Unies dans le pays. À cet effet, l'équipe-pays, appuyée par le groupe communication identifie des messages communs pour un positionnement stratégique du SNU par rapport aux questions de développement du pays et sur les autres sujets sur lesquels porte son action. Ces messages communs peuvent être donnés par tous les membres de l'équipe-pays et/ou les porte-paroles désignés.

- *Evaluations conjointes des membres de l'équipe-pays*

Chaque membre de l'équipe-pays inscrit dans son plan d'évaluation les principaux résultats liés à ses contributions aux travaux avec l'équipe-pays. Il doit aussi veiller à ce que le même principe soit observé par les collègues de son agence qui participent aux travaux des (autres) mécanismes de coordination, dans le respect des règles de son agence.

Les membres de l'équipe-pays participent à l'évaluation one80 et contribuent à l'évaluation du Coordonnateur Résident et des membres de l'équipe-pays lorsqu'ils

sont sollicités. Les membres de l'équipe-pays se soutiennent mutuellement et supportent l'équipe dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les équipes régionales du GNUD.

L'équipe-pays planifie et approuve les principaux résultats annuels, lesquels seront ensuite présentés à l'équipe régionale du GNUD et figureront dans le rapport annuel du Coordonnateur Résident.

- Appui aux activités de coordination

L'appui au fonctionnement du Système du Coordonnateur Résident est de la responsabilité de tous les membres de l'équipe-pays du Système des Nations Unies. Il est régi par les principes de participation, collégialité et transparence.

Les membres de l'équipe-pays mettent à la disposition du Coordonnateur Résident et à l'ensemble du SNU toutes les compétences et ressources techniques disponibles au niveau leurs agences respectives pour appuyer la fonction du Coordonnateur Résident. Elles contribuent au budget des activités communes du SNU en Côte d'Ivoire qui sera compris dans le cadre Budgétaire Unique.

Conformément au cadre de gestion et de responsabilisation adopté par le GNUD, le système d'appui au Coordonnateur Résident, y compris le bureau du Coordonnateur Résident, est géré par le PNUD au nom du Système des Nations Unies. Dans ce contexte, le PNUD rapportera chaque année aux autres membres de l'Equipe-pays, sur l'utilisation des fonds alloués au fonctionnement de la coordination.

3. LES FONCTIONS DU BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT

Pour coordonner les travaux du Système des Nations Unies au niveau national, le Coordonnateur Résident et l'équipe-pays seront appuyés par le Bureau du Coordonnateur Résident. Les membres de l'équipe pays appuieront activement le Bureau du Coordonnateur dans le contexte du CPU, en apportant notamment un appui technique à la réalisation des résultats convenus par l'équipe-pays ainsi que dans l'analyse, la planification,

le suivi-évaluation. Le Bureau du Coordonnateur résident appuie les 10 fonctions essentielles du système du Coordonnateur Résident à savoir :

1. Analyse et planification stratégique
2. Supervision du cycle de programmation des Nations Unies au niveau national
3. Représentation et appui du Secrétariat des Nations Unies et des organismes des Nations Unies/organismes non-résidents
4. Appui aux systèmes et processus de coordination au niveau national
5. Mise au point et gestion des services d'appui opérationnel communs
6. Gestion des crises et préparation des interventions
7. Communication externe et plaidoyer
8. Droits de l'homme et développement
9. Mobilisation conjointe des ressources et gestion des fonds
10. Supervision et gestion globale de l'Equipe pays des Nations Unies

Conformément au cadre de gestion et de responsabilisation du GNUD, et à l'accord relatif au partage des coûts existant au niveau de GNUD, le Bureau du Coordonnateur Résident doit répondre aux besoins du pays. Le Bureau du Coordonnateur Résident participe au Secrétariat du Comité de Pilotage conjoint SNU/Gouvernement, et fait office de secrétariat de l'équipe-pays.

Le coût de fonctionnement du Bureau du Coordonnateur Résident sera intégré dans le cadre des mécanismes de gestion des Opérations Communes, et soumis au principe de contributions solidaires de toutes les agences actives dans le pays.

4. MECANISMES DE RESOLUTION DES DIFFERENDS

Lorsqu'un différend survient entre les membres de l'équipe-pays, les membres devront suivre les directives relatives au mécanisme de résolution des différends adopté par le GNUD. Ces directives précisent que les différends liés aux processus communs de l'équipe-pays doivent être réglés avant tout à l'amiable au niveau national.



ANNEXE 5 : TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En appui à la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020, le SNU a élaboré un Cadre Programmatique Unique pour la période 2017-2020 qui constitue le cadre unifié des interventions du SNU au niveau du pays. Dans l'objectif d'assurer la coordination de la mise en œuvre du CPU, un Comité de Pilotage conjoint est mis en place. Ce Comité aura aussi la responsabilité d'assurer la supervision et l'orientation du Fonds Commun qui sera mis en place dans le cadre du Delivering as One (DaO).

La mise en œuvre des interventions appuyées par le Système des Nations Unies sera coordonnée avec celle d'autres acteurs afin d'assurer une meilleure complémentarité des interventions et minimiser les risques de chevauchements des interventions des partenaires. Cette coordination et cette synergie seront assurées à travers la participation du système des Nations Unies aux mécanismes de coordination et de suivi-évaluation du Plan National de Développement 2016-2020 mis en place par le Gouvernement et aux autres mécanismes de concertation des partenaires. Ce Comité sera le cadre approprié pour le dialogue stratégique entre le Gouvernement et l'Equipe Pays des Nations Unies.

2. ROLE DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de Pilotage Conjoint aura pour missions principales de :

- Fournir une orientation stratégique de la mise en œuvre du CPU 2017-2020 ;
- Approuver les Plans de travail conjoints des Groupes de Résultats ainsi que le Rapport Unique des Nations Unies qui sera produit annuellement ;
- Orienter les travaux des Groupes de Résultats, et veiller à ce qu'ils mettent en œuvre leur Plan de travail conjoint conformément aux priorités définies dans le CPU en étroite alignement avec

les priorités nationales ;

- S'assurer d'une programmation axée sur les résultats et une prise en compte systématique des questions transversales (promotion et protection des droits humains, égalité des sexes, durabilité environnementale) ;
- Veiller à la mise en œuvre du Plan Commun de Suivi et Evaluation ;
- S'assurer de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du CPU ;
- Créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la réforme « DaO ».

Dans le cadre de la supervision du fonds commun, le CP aura pour missions de :

- S'assurer de l'allocation des fonds « pré-affectés » par les donateurs aux produits définis dans le CPU ;
- Pour les fonds non-alloués :
 - (1) Définir et approuver les critères d'allocation des ressources mobilisées aux produits définis dans le CPU en veillant à la complémentarité du fonds aux autres mécanismes de financement en vigueur dans le pays.
 - (2) Approuver les propositions soumises par les Agences au nom des groupes thématiques / groupes résultats ou organismes spécifiques pour leur financement en assurant leur conformité aux exigences et critères d'allocations du Fonds (MoU, LoAs).
 - (3) Allouer des ressources disponibles aux produits du CPU sur base des critères prédéfinis
- Assurer que les processus de consultation appropriés comprennent les intervenants clés au niveau du pays afin d'éviter les doublons ou le chevauchement entre le Fonds Commun DaO et d'autres mécanismes de financement en vigueur ;
- Approuver les rapports financiers consolidés par l'Agent administratif sur la base des rapports produits par les agences récipiendaires des fonds.

3. PARTICIPATION ET FREQUENCE DES REUNIONS

Le Comité de pilotage sera co-présidé par le Ministre du Plan et du Développement et par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies conformément aux directives « DaO »¹⁷. Dans un souci d'efficacité et de bon fonctionnement, le CP comprendra les 18 représentants des entités suivantes :

- Quatre (4) représentants des Ministères de coordination (Plan et Développement, Budget, Economie et Finances et des Affaires étrangères) nommés par le Gouvernement ;
- Trois (3) représentants des Ministères sectoriels en charge de la mise en œuvre du CPU 2017 – 2020, y compris un (1) représentant au titre des Ministères en charge des questions transversales, nommés par le Gouvernement ;
- Six (6) représentants au titre des Agences, Fonds, Programmes du Système des Nations Unies nommés par l'Equipe-pays, selon un système rotatif, y compris l'Agence Administrateur du «Fonds Commun Dao » et les Présidents des Groupes de Résultats ;
- Un (1) représentant des collectivités locales ;
- Un (1) représentant de la société civile ;
- Un (1) représentant du secteur privé ;
- Un (1) représentant des partenaires multilatéraux ;
- Un (1) représentant des partenaires bilatéraux.

Le Comité se réunira au moins deux fois par an, notamment pour approuver les Plans de Travail du CPU, le rapport annuel unique du système des Nations Unies et l'allocation financière du Fonds Commun « DaO ».

Les décisions du CP seront prises par consensus et feront l'objet d'un procès-verbal. Les décisions sur les propositions de programme / projet à financer dans le cadre du Fonds Commun « DaO » seront prises après un examen préalable par les membres du Secrétariat Technique.

Le Bureau du Coordonnateur Résident et le Ministère du Plan et du Développement assureront conjointement le secrétariat du CP.

4. SECRETARIAT TECHNIQUE

Le CP sera appuyé par un Secrétariat Technique dont le soutien et le conseil seront essentiels pour assurer la cohérence des interventions et la qualité des programmes engagés par le système des Nations Unies sur le terrain. Le Secrétariat Technique est tenu de communiquer régulièrement des informations à l'Equipe-pays des Nations Unies et au Gouvernement.

Le Secrétariat Technique Pays/Nations Unies aura les missions suivantes :

- Approfondir les réflexions stratégiques concernant la mise en œuvre du CPU 2017-2020 en fonction de certains défis nationaux à relever ;
- Conseiller et fournir, un appui technique aux différents Groupes de Résultats, y compris les groupes transversaux ;
- Garantir la qualité et l'efficacité des groupes de travail au niveau technique.

Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre, et sera présidé par un haut fonctionnaire du Ministère du Plan et Développement¹⁸. Il réunira les membres suivants :

- Les trois (3) représentants des ministères coordonnateurs (Plan et développement, du Budget et des Finances), nommés par le Gouvernement.
- Les Présidents des (3) Groupes de Résultats du CPU 2017-2020.
- Le Président du Groupe des Opérations.
- Le Président du Comité de Communication
- Le Président du Groupe thématique genre
- Le Chef de l'Unité de coordination du SNU

Dans le cadre du Fonds Commun « DaO » le Secrétariat Technique aura pour mission de :

- S'assurer de la qualité des propositions à soumettre pour financement du Fonds Commun « DaO » ;
- Veiller à la mise en application des directives de gestion du Fonds Commun « DaO » notamment les modalités de mise en œuvre des programmes/ projets, le recouvrement des coûts, la qualité et

¹⁷Pour les questions concernant le « Fonds Commun « DaO », le Coordonnateur Résident est redevable devant le MDTF « *Fiduciary Management Oversight Group* » et ce conformément aux Directives de UNDG.

¹⁸Le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté



la régularité des rapports financiers, l'harmonisation des procédures, la communication et la gestion de l'information ;

- Assurer la cohérence et la qualité des rapports des Groupes de Résultats ;

Par délégation expresse du CP le Secrétariat Technique pourra :

- Examiner les conclusions des rapports d'audit interne de l'agent administratif en mettant

en exergue les leçons apprises et en veillant à la mise en œuvre des recommandations des audits ;

- Examiner le projet / rapports finaux sur les leçons tirées concernant la mise en œuvre du Fonds commun, assurer la mise en œuvre des recommandations et identifier les questions critiques pour examen par le Groupe de surveillance de la gestion fiduciaire du siège.



ANNEXE 6 : TERMES DE REFERENCE DES GROUPES DE RÉSULTATS

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les mécanismes de coordination du CPU préconisent la mise en place de Groupes axés sur les résultats pour diriger et guider l'exécution du Programme en recourant à des Plans de travail conjoints. Chaque Groupe de résultats est établi par rapport à un effet du CPU 2017-2020. Un lien étroit est établi entre les groupes de résultats du CPU et les mécanismes de coordination nationale.

2. ROLES DES GROUPES DE RESULTATS

Les Groupes de Résultats auront pour mission principale de:

- Entreprendre une analyse conjointe du contexte national, des questions de développement majeures et des tendances émergentes afin d'assurer que la mise en œuvre du CPU et les Plans de travail des Groupes de résultats contribuent à relever les défis nationaux ;
- Préparer les Plans de travail conjoints annuels avec les éléments suivants : des indicateurs SMART de données de référence, cibles, des moyens de vérification, et des hypothèses et des risques, en concertation avec tous les membres du Groupe. Chaque Plan de travail conjoint comprend en annexe un Cadre budgétaire commun annualisé ;
- Intégrer les principes normatifs de programmation ainsi que les questions et thèmes transversaux du SNU, conformément aux recommandations du QCPR, dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation du CPU ;
- Contribuer au développement d'outils de communication et à l'identification des messages communs de plaidoyer de l'Équipe - pays des Nations Unies ;
- Contribuer au dialogue politique avec les partenaires gouvernementaux, la société civile et d'autres partenaires au développement ;
- Échanger des informations sur les initiatives en cours pour renforcer la synergie et la complémentarité des interventions des autres partenaires dans la thématique concernée ;
- Effectuer des évaluations des besoins par secteur et identifier les capacités nécessaires à l'exécution

du Plan de travail conjoint et du Plan de Suivi et Évaluation du Programme unique ;

- Suivre l'état d'avancement du PTA du groupe et rendre compte des résultats atteints, et contribuer à la rédaction du Rapport annuel du Système des Nations Unies sur les résultats du pays ;
- Suivre les exigences de planification et de reddition des comptes du Fonds commun Dao ;
- Documenter systématiquement les leçons tirées, les échanges de bonnes pratiques et les partager avec les autres Groupes à travers le Comité de Programme.

3. ROLES DES PRESIDENTS DES GROUPES DE RESULTATS

Chaque Groupe de résultats est présidé par un membre de l'Équipe-pays des Nations Unies. Les présidents sont mandatés par l'Équipe pays des Nations Unies pour prendre les décisions adéquates à l'exécution des Plans de travail conjoints. La décision d'une rotation du président/coprésident pendant le cycle du Programme unique incombe à l'Équipe-pays des Nations Unies.

Le président du Groupe de résultats est responsable de la performance globale du Groupe et il doit rendre compte des résultats attendus dans les Plans de Travail conjoints.

Il est chargé notamment de :

- Animer, faciliter et orienter les activités du Groupe de résultats dans le respect des principes normatifs de programmation (approche fondée sur les droits humains, égalité des sexes et durabilité environnementale) et de coordonner la mise en œuvre des Plans de travail conjoints ;
- Veiller à des consultations et débats adéquats avec l'ensemble des membres, y compris les Agences, Fonds et Programmes non-résidents ainsi que d'autres partenaires nationaux, et ce avant la prise de décisions ;
- Coordonner l'élaboration du Plan de travail conjoint et Cadre budgétaire commun, conformément aux procédures « DaO » et sa soumission au CP pour approbation ;
- En concertation avec les membres du Groupe de résultats, faire une demande auprès du Coordonnateur Résident et de l'Équipe pays des Nations Unies de



toute capacité technique du Système des Nations Unies au niveau national, régional et international nécessaire pour la mise en œuvre du PTA ;

- Coordonner les contributions du Groupe de résultats au Rapport unique de résultats du Système des Nations Unies sur le pays ainsi que tout autre document requis par le Coordonnateur Résident et le Gouvernement ;
- Soutenir le CP, le Coordonnateur Résident et l'Équipe-pays du Système des Nations Unies dans leurs efforts de mobilisation de ressources ;
- Assurer que le Groupe de résultats bénéficie de l'appui des experts en suivi et évaluation pour l'application des principes de gestion axés sur les résultats dans la planification, la budgétisation, le suivi, la communication de rapports et l'évaluation des Plans de travail conjoints ;
- Rendre compte annuellement au Coordonnateur Résident ainsi qu'à l'Équipe pays du Système des Nations Unies des progrès réalisés et des résultats, au titre de leur contribution au Rapport du Système des Nations Unies sur les résultats du pays ;
- Assurer la coordination nécessaire avec l'ensemble des entités participantes du Système des Nations Unies et les autres parties prenantes, de même qu'avec les autres Groupes axés sur les résultats pour une meilleure synergie et complémentarité nécessaires.

4. PARTICIPATION ET FREQUENCE DES REUNIONS

Chaque Groupe de résultats comprend un représentant de chaque entité du Système des Nations Unies contribuant à l'exécution du résultat du Programme unique, notamment les Agences, Fonds et Programmes non-résidents. Les réunions du Groupe de résultats pourront inclure les représentants des partenaires nationaux concernés.

Les donateurs et les partenaires au développement peuvent également être invités aux réunions des Groupes axés sur les résultats en qualité d'observateurs

pour ce qui relève de la transparence, de la coordination et de l'alignement programmatiques.

Chaque Groupe de résultats doit compter au minimum un expert en Suivi et Évaluation qui apportera le soutien nécessaire pour une gestion axée sur les résultats.

Chaque Groupe de résultats se réunira au moins une fois par trimestre et chaque fois que le Président le juge nécessaire afin de veiller en temps utile à une exécution, un suivi et une communication des rapports du Plan de travail conjoint. Pour les problèmes ponctuels exigeant une réponse ou une action urgente, les Groupes de résultats peuvent les traiter par les moyens électroniques les plus appropriés.

L'Agence, Fonds, Programme du Système des Nations Unies qui préside un Groupe de résultats aura la responsabilité d'assurer le secrétariat, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident le cas échéant.

5. CADRE DE RESPONSABILITES

Les Présidents des Groupes de résultats rendent compte au Comité de Pilotage. En outre, le Coordonnateur Résident évaluera la performance des Présidents des Groupes de résultats dans le cadre d'un bilan régulier des performances des membres de l'Équipe-pays des Nations Unies. Cette évaluation portera sur leurs contributions au fonctionnement efficace de l'Équipe-pays des Nations Unies, dans le respect du principe de responsabilité mutuelle et au processus d'évaluation des performances et la prise en compte des questions transversales.

La performance globale des Groupes de résultats sera examinée sur une base périodique par le CP. Quant aux membres des groupes de résultats, leurs contributions doivent figurer dans leur bilan de performance. Dans ce contexte, les présidents des Groupes axés sur les résultats contribueront s'il y a lieu au bilan de performances des membres des Groupes.

ANNEXE 7: CADRE LEGAL DU CPU2017-2020¹⁹

1. PARTENARIATS, VALEURS ET PRINCIPES

Considérant que le Gouvernement de la Côte d'Ivoire (ci-après le « Gouvernement ») a conclu ce qui suit :

a) CONSIDÉRANT que le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (**ci-après le PNUD**) ont conclu un accord de base régissant l'assistance du PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance - SBAA) [ou un autre accord en fonction du pays], signé par les deux parties le _____ (date). Sur la base de l'Article I, paragraphe 2 de cet Accord de base, l'assistance du PNUD en faveur du Gouvernement est apportée à ce dernier, et fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve des fonds nécessaires à la disposition du PNUD. En particulier, la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 du Conseil exécutif du PNUD approuvant les nouvelles Réglementations et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre » habilitant le PNUD à mettre en œuvre pleinement les Procédures communes d'élaboration de programme de pays faisant suite à l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Au regard de cette décision, le présent CPU ainsi que le plan de travail (qui fait partie de ce CPU et est intégré aux présentes par référence), ayant été conclus par les présentes, constituent ensemble un document de projet tel que visé par l'Accord de base [ou autre accord applicable]²].

b) L'Accord de base pour la coopération conclu par le Gouvernement avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (**UNICEF**), le 10 avril 1962 avec tous les additifs et amendements relatifs à cet Accord, constituent la base des relations entre le Gouvernement et l'UNICEF et les dispositions du présent Cadre Programmatique Unique doivent être interprétées à la lumière de cet accord.

c) Un Accord de coopération dans le pays conclu par

le Gouvernement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (**HCR**), le 20/2/1992.

d) L'accord de base conclu entre le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le Développement le 03 décembre 1993, mutatis mutandis, s'applique aux activités et au personnel du Fonds des Nations Unies pour la Population (**UNFPA**), conformément à l'accord conclu par un échange de lettres entre l'UNFPA et le gouvernement, qui est entré en vigueur le 30 août 2000. Le Cadre Programmatique Unique (CPU) ainsi que tout plan de travail y afférent, qui fera partie de ce CPU et y sera incorporé par référence, constitue le document de projet visé dans l'accord de base ".

e) « Concernant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), un accord de siège entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (**ONUDI**) a été conclu le 07 mars 1996 pour la création du Bureau de l'ONUDI en Côte d'Ivoire.

f) Un accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour l'établissement de la représentation de l'**UNESCO** en Côte d'Ivoire le 23 Avril 2013.

Une assistance sera mise à la disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

À l'égard de chacun des organismes des Nations Unies l'ayant signé, le CPU sera lu, interprété et exécuté en accord avec, et d'une manière conforme à l'accord de base conclu entre cet organisme des Nations Unies et le Gouvernement hôte.

2. GESTION DU PROGRAMME ET ACCORDS DE REDDITION DES COMPTES

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère du Plan et du Développement. Les ministères, les ONG, les ONGI et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre

¹⁹L'insertion de ce texte au sein du CPU supprime la nécessité d'un Plan d'action pour le PNUAD ou de Plans d'actions du programme de pays (CPAP) applicables uniquement aux fonds et programmes des Nations Unies.



les activités programmatiques. Le CPU deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution.

Dans la mesure du possible, les organismes des Nations Unies et les partenaires recourront au minimum de

documents nécessaires, à savoir, le CPU signé et les plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, si cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent extrait du CPU et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme⁴.

3. RESSOURCES ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du CPU. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherches et d'études, de services de consultation, de développement de programmes, de suivi et d'évaluation de programmes, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales [et de la société civile] tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et des documents de projets.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases de données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement,

et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Les organismes des Nations Unies doivent désigner un personnel et des consultants aux fins de l'élaboration de programmes, du soutien aux programmes, de l'assistance technique ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au CPU. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projets. Si le gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

En cas de transfert direct d'espèces ou de remboursement, les organismes des Nations Unies doivent notifier au Partenaire d'exécution le montant ayant reçu validation, et procéder au versement des fonds à l'intention du Partenaire d'exécution.

En cas de versement direct à des fournisseurs ou tiers concernant des obligations contractées par les Partene-

naires d'exécution sur la base de demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ; ou aux fournisseurs ou aux tiers concernant des obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les Partenaires d'exécution, les organismes des Nations Unies procéderont au paiement.

Les organismes des Nations Unies ne sauraient être tenus directement responsables en vertu des accords contractuels conclus entre le Partenaire d'exécution et un fournisseur tiers.

Lorsque des organismes des Nations Unies et une autre

organisation des Nations Unies versent des espèces au même Partenaire d'exécution, le suivi du programme ainsi que le contrôle et l'audit financier seront effectués conjointement ou en coordination avec ces organismes des Nations Unies.

4. SUIVI ET EVALUATION

Les Partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. À cet effet, les Partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

1. Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies.
2. Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations Unies en matière de
- visites sur place et de suivi sur le terrain,
3. Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent, en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les Partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes des Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.
4. Les audits seront mandatés par les organismes des Nations Unies et effectués par des services d'audit privés.

5. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce CPU. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et en Côte d'Ivoire ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, et sans excéder les taux applicables au Système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe [x ci-dessus dans la section traitant du fondement de la relation].

Le Gouvernement doit appliquer les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers. Le Gouvernement



accordera en outre aux organismes et à leurs représentants officiels ainsi qu'aux autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes, les privilèges, immunités et facilités figurant dans les accords de coopération et d'assistance entre les organismes et le Gouvernement. Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un quelconque des organismes et de ses représentants officiels, conseillers et agents. Aucun des organismes ni l'un quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile

prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous le contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considérée comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord ».

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes subsidiaires, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition de cette note verbale ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

6. NORMES JURIDIQUES POUR LES AGENCES QUI PARTICIPENT AU HACT

Un rapport standard d'autorisation de financement et de certificat des dépenses (FACE), présentant les secteurs d'activité du plan de travail, sera utilisé par les Partenaires d'exécution pour solliciter la remise de fonds ou obtenir que l'Organisation des Nations Unies assure le remboursement ou s'acquitte directement des dépenses prévues. Les Partenaires d'exécution utiliseront le rapport FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le Partenaire d'exécution indiquera le ou les représentants officiels désignés et habilités à communiquer les détails comptables, à faire la demande des fonds et à valider l'utilisation de fonds. Le rapport FACE sera certifié par le ou les représentants désignés du Partenaire d'exécution.

Les espèces transférées aux Partenaires d'exécution ne doivent être dépensées qu'aux fins des activités et exclusivement dans le cadre des plans de travail convenus.

Les espèces reçues par le Gouvernement et les Partenaires d'exécution qui sont des ONG nationales seront utilisées dans le respect des réglementations, politiques et procédures nationales en vigueur et conformes aux normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que les rapports sur l'utilisation de toutes les espèces reçues sont soumis à [l'Organisation des Nations Unies] dans les six mois suivant la réception des fonds. Lorsque toute réglementation, politique et procédure nationale n'est pas conforme aux normes internationales, les règles financières de l'organisme des Nations Unies ainsi que les autres règles en rapport de même que les réglementations, politiques et procédures de cet organisme s'appliqueront.

Dans le cas des ONG/OSC internationales et des OIG intervenant comme Partenaires d'exécution, les espèces reçues doivent être utilisées dans le respect des normes internationales, en particulier en veillant à ce que ces espèces soient affectées à des activités convenues dans les plans de travail, et en s'assurant que des rapports portant sur l'utilisation totale de l'intégralité des espèces reçues sont soumis à l'Organisation des

Nations Unies dans les six mois suivant la réception des fonds.

Afin de faciliter les audits spéciaux et programmés, chaque Partenaire d'exécution recevant des espèces versées par l'Organisation des Nations Unies fournira en temps utile à l'Organisation des Nations Unies ou à son représentant un accès à :

- l'ensemble des données financières exposant l'historique des transactions relatives aux transferts d'espèces effectués par l'organisme des Nations Unies, ainsi que tous les documents pertinents ;
- tous les documents pertinents et le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du Partenaire d'exécution par l'intermédiaire de laquelle les transferts d'espèces ont été effectués.

Les conclusions de chaque audit seront transmises au Partenaire d'exécution et à l'Organisation des Nations Unies. Chaque partenaire d'exécution devra en outre :

- Recevoir et examiner le rapport remis par les auditeurs.
- Fournir en temps utile une déclaration d'acceptation ou de rejet de toute recommandation formulée dans l'audit à l'Organisation des Nations Unies ayant versé des fonds (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de manière à ce que les auditeurs intègrent ces déclarations dans le rapport final d'audit avant de le soumettre à l'Organisation des Nations Unies].
- Prendre des mesures dans les meilleurs délais pour donner suite aux recommandations acceptées de l'audit.
- Rendre compte aux organismes des Nations Unies (lorsque l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques a été désignée pour conduire les audits, ajouter : et à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques) des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations acceptées, sur une base trimestrielle (ou selon les accords conclus localement).

L'ensemble des espèces transférées à un Partenaire



d'exécution sont versées sur la base des plans de travail 5) convenus entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les transferts d'espèces pour les activités détaillées dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies suivant les modalités suivantes :

- 1/ Espèces transférées directement au Partenaire d'exécution :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
 - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement) ;
- 2/ Fonds versés directement aux fournisseurs ou tiers pour les obligations contractées par les Partenaires d'exécution sur la base des demandes signées par le représentant officiel désigné du Partenaire d'exécution ;
- 3/ Fonds versés directement aux fournisseurs ou aux tiers pour les obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui des activités convenues avec les Partenaires d'exécution.
- 4/ Espèces transférées aux institutions nationales pour une transmission au Partenaire d'exécution :
 - a. Avant le début des activités (transfert direct d'espèces) ou
 - b. Après que les activités aient été achevées (remboursement).

Lorsque des transferts d'espèces sont effectués à l'intention des institutions nationales, le/la institution nationale concernée les transmettra rapidement au Partenaire d'exécution.

Les transferts directs d'espèces sont demandés et effectués pour des périodes d'exécution de programmes n'excédant pas trois mois. Le remboursement des dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué sur une base trimestrielle ou après l'achèvement des activités. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses engagées par le Partenaire d'exécution au-delà des montants ayant été autorisés.

À la suite d'une activité arrivée à son terme, tout solde de fonds fera l'objet d'un remboursement ou d'une affectation à un autre programme suivant un accord mutuel entre le Partenaire d'exécution et les organismes des Nations Unies.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance, peuvent dépendre des observations consécutives à un examen de la capacité de gestion des fonds publics dans le cas d'un Partenaire d'exécution gouvernemental, et de l'évaluation de la capacité de gestion financière d'un partenaire d'exécution extérieur aux Nations Unies.

Un consultant qualifié, tel qu'un cabinet d'experts comptables choisi par les organismes des Nations Unies, peut diligenter une telle évaluation, à laquelle le Partenaire d'exécution peut participer. Le Partenaire d'exécution peut contribuer à la désignation du consultant.

Les modalités des transferts d'espèces, le volume des décaissements ainsi que le cadre et la fréquence des activités d'assurance peuvent faire l'objet de modifications au cours de l'exécution du programme, en conséquence des observations résultant du suivi du programme, de la surveillance et du compte-rendu des dépenses ainsi que des audits.



SEUL LE TRAVAIL PAIE

SEUL LE TRAVAIL PAIE

CPU **Cadre Programmatique Unique**
des Nations Unies pour l'assistance
au Développement

Côte d'Ivoire **2017-2020**





CPU **Cadre Programmatique Unique**
des Nations Unies pour l'assistance
au Développement

Côte d'Ivoire **2017-2020**

